



RAPPORT
.....
Annuel 2017

SOMMAIRE

I.	Organisation du CARPA	7
II-	PRESENTATION DU CARPA	10
II-1	Création et missions du CARPA	10
II-2	Quelques chiffres clés	10
1.	Projet Marché Congo	14
2.	Projet Equipements d'hémodialyse à l'Hôpital Général de Douala	24
3.	Projet Equipements d'Imagerie à Résonance Magnétique à l'Hôpital Général de Douala	31
4.	Projet de réhabilitation de l'Immeuble CNPS « Avenue De Gaulle » à Douala	35
5.	Projet de modernisation du système d'information de la Douane Camerounaise	44
6.	Projet PIPELINE LIMBE-YAOUNDE.....	49
7.	Projet d'Exploitation du Terminal à Conteneurs au Port de Kribi	57
8.	Projet de renforcement de l'approvisionnement en potable de la ville de Yaoundé en Mesure d'urgence	59
9.	Projet de réhabilitation de la blanchisserie de l'Hôpital Général de Douala	62
10.	Projet de « Gare routière de Bonabéri-Sodiko »	65
11.	Projet de Transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé	68
12.	Projet de Construction de trois immeubles à Okolo-Yaoundé	71
13.	Projet de Construction d'un terminal multifonction au port de Limbé-Isongo	76
14.	Finalisation des procédures en cours.....	79
15.	Evaluations préalables réalisées par le CARPA	82
16.	Analyses des Capacités Techniques et Financières de certains candidats	84
17.	Identification de nouveaux projets réalisables en PPP pour les années à venir	85
18.	Identification de nouveaux projets réalisables en PPP pour les années à venir	86

AVANT-PROPOS



Le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA) a le plaisir de présenter son rapport annuel 2017. Ce document s'adresse aux organismes publics, aux collectivités territoriales décentralisées, aux milieux d'affaires, et au public en général. Sa production participe de l'exécution de l'une des missions fondamentales du CARPA, tel qu'il ressort de l'article 5 du décret n°2008/035 du 23 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil.

Ainsi, le rapport annuel 2017, étant le tout premier de l'histoire de l'institution, s'est voulu agrégateur de l'activité menée depuis le début de la mise en œuvre du régime des contrats de partenariat au Cameroun. Il s'agit donc en réalité d'un rapport-bilan des huit années de fonctionnement réel du régime des contrats de partenariat dans notre pays. En effet, bien que la loi cadre ait été promulguée le 29 décembre 2006, il a fallu attendre quelques temps pour que les institutions se mettent en place, et surtout pour que les premiers projets soient contractualisés sous ce régime.

L'obligation réglementaire de traiter des impacts socio-économiques des projets dans le rapport annuel est révélatrice de la préoccupation des pouvoirs publics de s'assurer à tout moment de l'atteinte des objectifs ayant présidé au choix de chaque projet réalisé sous le régime des contrats de partenariat.

A ce jour, nous comptons une vingtaine de contrats de partenariat signés, dont deux sont arrivés à leur terme, totalisant des investissements de plus de 430 milliards de FCFA. Une dizaine de procédures sont en cours, et devraient à terme, donner lieu à des contrats signés.

Le régime des contrats de partenariat n'a peut-être pas encore atteint la vitesse de croisière dans notre pays ; il se consolide cependant au fil du temps, et est appelé à constituer un important relais aux ressources internes ordinaires qui sont de plus en plus limitées, et à l'endettement extérieur qui tend à plafonner. Il devra permettre de maintenir nos ambitions en matière d'investissement public, et de moderniser ainsi nos infrastructures et notre service public.

Déjà en phase d'investissement, la mise en œuvre du régime des contrats de partenariat permet la création d'emplois, la distribution de revenus, et la satisfaction des besoins des populations. Les impacts socio-économiques seront davantage perceptibles lorsque les projets concernés auront atteint la phase d'exploitation. La qualité de la vie s'en trouvera améliorée, et le partenariat public-privé deviendra le canal par excellence pour l'atteinte, par notre pays, d'une croissance forte et durable, compatible avec les Objectifs de Développement Durable et notre ambition d'émergence

Dieudonné Bondoma Yokono
Président du CARPA

Présentation du CARPA



Coordonnées du CARPA

Siège : Rue de l'URSS, Bastos, Yaoundé, Cameroun

Adresse : BP 33745 – Yaoundé, Cameroun

Téléphone : +237 222 21 81 07

Fax : +237 222 21 79 85

Site web : www.ppp-cameroun.cm

Adresse email : info@ppp-cameroun.cm

I. Organisation du CARPA

Pour l'accomplissement de ses missions, le CARPA dispose :

- d'un Président ;
- d'un Comité d'Orientation ;
- d'un Secrétariat Technique.

Le Président est une personnalité de réputation professionnelle établie, nommée par décret présidentiel. Il assure la direction administrative, technique et financière du CARPA.

Le Comité d'Orientation comprend (12) douze membres dont (5) cinq représentants de l'Etat et (7) sept représentants du secteur privé

Représentants de l'Etat

- un représentant de la Présidence de la République ;
- un représentant des Services du Premier Ministre ;
- un représentant du Ministère chargé de l'Economie ;
- un représentant du Ministère chargé des Finances ;
- un représentant du Ministère chargé des Travaux publics.

Représentants du secteur privé

- le bâtonnier de l'Ordre des avocats du Cameroun ;
- le Président de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil ;
- le Président de l'Ordre National des Architectes ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun ;
- le Président du Groupement Inter Patronal du Cameroun ;
- le Président du Syndicat des Industriels du Cameroun ;
- le Président de l'Association des Professionnels des Assureurs.

Le Secrétariat Technique est l'organe administratif et technique du CARPA.

Il comprend :

- le Coordonnateur Technique ;
- les Experts ;
- le personnel administratif.

LE COMITE D'ORIENTATION DU CARPA



Dieudonné Bondoma Yokono
Président



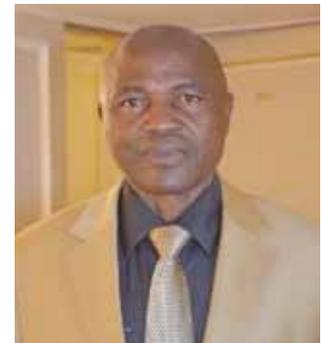
Noah Ndong Adolphe
*Représentant de la
Présidence de la République*



Massoma Pandong David
*Représentant des Services du
Premier Ministre*



Nnanga Ernest
*Représentant du Ministère de
l'Economie, de la Planification et
de l'Aménagement du Territoire*



Fotsing Marcel
*Représentant du Ministère
des Finances*



Mbouime Bekolo Manassé
*Représentant du Ministère
des Travaux Publics*



Malong Alain
*Représentant du Syndicat
des Industriels du Cameroun
(SYNDUSTRICAM)*



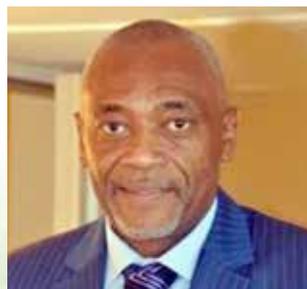
Ngue Jean Victor
*Représentant de l'Association
des Sociétés d'Assurance du
Cameroun (ASAC)*



Batongue Alain Blaise
*Représentant du
Groupement Inter-patronal
du Cameroun (GICAM)*



Awono Louis Désiré Côme
*Représentant de l'Ordre
National des Architectes (ONAC)*



Ngnie Kamga Jackson
*Bâtonnier de l'Ordre des
Avocats*



Ngoa Kizito
*Représentant de l'Ordre National des
Ingénieurs du Génie Civil (ONIGC)*



BELIBI Bénédicte
*Représentant de l'Association
Professionnelle des Etablissements de
Crédit du Cameroun (APECCAM).*

EXPERTS DU SECRETARIAT TECHNIQUE DU CARPA



Mbella Marcel Blaise, ing.
*Coordonnateur du Secrétariat
Technique*



**Ekoman Ekoman Jean-Noel,
ing.**
Expert Technique n°1



**Onambele Onambele
Alphonse-Marie**
Expert Juriste n°1



**Maître Ongono
Dorette-Flore**
Expert Juriste n°2



Ndjana Willy Freddie
Expert Technique n°2

II- PRESENTATION DU CARPA

II-1 Création et missions du CARPA

Le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA) est un organisme expert créé par décret n°2008/035 du 23 janvier 2008 modifié et complété par décret n°2012/148 du 21 mars 2012.

Il est placé sous la tutelle du Ministre chargé de l'Economie.

Le CARPA a pour mission de contribuer par son expertise, à la création, au renouvellement des infrastructures et équipements publics, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service public dans le cadre des projets de grande envergure technique et financière à réaliser à travers un contrat de partenariat.

Plus spécifiquement, il est chargé de :

- la publication sur une base annuelle, en liaison avec les entités publiques concernées, après leur évaluation, de la liste des projets publics éligibles au régime des contrats de partenariat ;
- l'évaluation de la faisabilité des projets publics en contrat de partenariat;
- la participation à la sélection du cocontractant de la personne publique ;
- la participation aux négociations, au contrôle et au suivi de l'exécution des contrats de partenariat ;
- l'assistance aux administrations publiques sur des questions relatives aux projets publics à réaliser dans le cadre d'un contrat de partenariat ;
- l'information des organismes publics, des collectivités territoriales décentralisées, des milieux d'affaires et du public en général sur les mécanismes de mise en œuvre des contrats de partenariat et sur le concept de gestion publique dans ce cadre ;

- la promotion des meilleures pratiques dans le montage et la gestion des projets publics dans le cadre d'un contrat de partenariat ;
- la diffusion et la vulgarisation du régime camerounais des contrats de partenariat ;
- la mise au point et/ou l'adaptation des instruments juridiques et techniques nécessaires à la bonne application du régime des contrats de partenariat ;
- la formation, le développement de l'expertise nationale et la veille en matière d'innovation sur les modes de gestion des projets publics dans le cadre d'un contrat de partenariat ;
- la définition d'un code éthique relatif à l'activité du CARPA.

II-2 Quelques chiffres clés

Depuis le début de ses activités en 2009, le CARPA s'est attelé, chaque année, à réaliser ses missions dont les plus constantes sont :

- l'évaluation préalable de nouveaux projets ;
- la publication annuelle des listes des projets réalisables en PPP ;
- le suivi des procédures de contractualisation ;
- la conclusion de nouveaux contrats de partenariat ;
- le suivi de l'exécution des contrats de partenariat signés;
- l'assistance des administrations sur les questions relatives au montage de leurs projets en PPP ;
- l'information et la sensibilisation des administrations sur les PPP ;
- le développement de la coopération internationale.

A travers toutes ces actions, le bilan des réalisations du CARPA se présente comme suit :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Nombre d'évaluations préalables de projets		1	6	0	1	0	12	13	10	43
Nombre de procédures de contractualisation		2	11	18	11	4	3	4	4	57
Nombre de contrats signés				4	5	3	3	1	4	20
Nombre de journées PPP	1	2	3		2	1	3	5	4	21
Nombre de sessions du C.O.	1	2	4	3	2	6	3	6	3	30

D'autres actions spécifiques et ponctuelles ont également été menées au cours des dernières années. L'on citerait par exemple :

- le développement d'un Comparateur du Service Public, grâce à la coopération avec la GIZ ;
- les études générales (en cours) permettant d'établir les paramètres de référence pour l'évaluation des grands projets ;
- l'élaboration d'un Plan Stratégique de Développement des Partenariats Public-Privé (PLANSDEV-PPP).

**Contrats de partenariat
signés et en cours
d'exécution**

1. Projet Marché Congo



Le contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance du marché Congo fait partie des premiers contrats PPP signés sous l'égide du CARPA. Il a été signé le 12 Septembre 2012 entre la Communauté Urbaine de Douala comme partenaire public et la société South-West International Construction Corporation for « Marché Congo » Management (SICC-MCM) comme partenaire privé.

Genèse du Projet

Le quartier Congo où sera construit ce marché est situé dans l'arrondissement de Douala 2ème et est limitrophe avec le quartier New-Bell qui abrite le célèbre « Marché Central » de Douala. New-Bell lui-même est limitrophe avec le quartier Nkololoun qui comprend aussi un marché en fonctionnement informel depuis plusieurs décennies. C'est dire que l'aire géographique que constituent ces quartiers de Douala 2ème se définit comme une zone commerciale que la Communauté Urbaine de Douala compte doter d'infrastructures modernes en lieu et place des constructions artisanales des actuels marchés Congo et Nkololoun. Le Marché Central de New-Bell, lui, a bénéficié des infrastructures relativement modernes vers les années 80, même si près de 40 ans après, elles nécessitent aussi une profonde réhabilitation.

Le projet « Marché Congo » naît vers les années 2010 de la volonté de la Communauté Urbaine de Douala, dans le cadre de sa mission d'équipement et de réalisation des

infrastructures d'intérêt communautaire, d'offrir un équipement marchand moderne aux commerçants et aux habitants de la ville, en remplacement de l'actuel marché habitué aux incendies, avec ses constructions en matériaux provisoires. Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala, Dr Fritz Ntone Ntone, a alors le réflexe d'exploiter le nouveau mode de commande publique que vient d'instituer le législateur camerounais, à savoir le régime des contrats de partenariat, en soumettant les études de faisabilité du projet à l'évaluation du CARPA qui vient à peine d'être créé. Evidemment, à cette époque-là, nous nous situons dans un contexte juridique où ce type de projet est pleinement du ressort des Communautés Urbaines, contrairement au contexte actuel où les textes réglementaires sur la décentralisation confient la construction et la gestion des marchés aux communes d'arrondissement.

Procédure PPP

Le projet « Marché Congo » est passé par toutes les étapes procédurales du régime des contrats de partenariat, à partir de la soumission au CARPA par le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala du dossier de faisabilité du projet composé du rapport des études de faisabilité et de l'avis favorable de soutenabilité budgétaire du Délégué du Gouvernement qui invoquait alors pour cela l'autonomie financière de l'institution qu'il dirige . Cette saisine du CARPA s'est effectuée à travers les correspondances du 10 Juin 2011 du Délégué du Gouvernement référencées n°846/CUD/SG/DUCE/TLD (études de faisabilité) et n°837/CUD/SG/DUCE/TLD (Avis de Soutenabilité budgétaire).

Dans son évaluation préalable réalisée en Juin 2011, le CARPA a déclaré le projet éligible au régime des contrats de partenariat en raison de sa satisfaction des critères d'urgence, de complexité technique et de bilan financier favorable.

La procédure de sélection du partenaire privé est alors immédiatement lancée par une mise en concurrence qui a commencé avec l'appel Public à Manifestation d'Intérêt publié le 19 septembre 2011. Au terme d'une procédure qui a commencé avec 8 candidats, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, agissant en qualité de Haute Autorité des Contrats de Partenariat, déclare en Juillet 2012 la société SICC Cameroun adjudicataire du contrat de partenariat relatif au Financement, à la Conception, à la Construction, à l'Exploitation et à la Maintenance du Marché Congo à Douala. Pour les besoins de la bonne exécution de ce contrat et la nécessité de distinguer les activités de la société SICC Cameroun de celles du projet, celle-ci crée, avant la signature du contrat le 12 septembre 2012, une société dédiée au projet appelée « SICC Marché Congo Management (SICC-MCM) » qui est donc le partenaire privé de la C.U.D..

Caractéristiques du Projet

A la signature du contrat le 12 Septembre 2012, le projet consistait à financer et à réaliser par le partenaire privé, les prestations ci-après :

SERVICES MARCHANDS	SERVICES COMMUNS
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1027 BOUTIQUES <ul style="list-style-type: none"> ▪ 963 BOUTIQUES DE 6,5 M² ▪ 32 BOUTIQUES DE 13,5 M² ▪ 32 BOUTIQUES DE 20,5 M² ✓ 09 ESPACES MAGASINS : 184,6M² ✓ 08 ESPACES DE RESTAURATION : 114,2M² ✓ 02 BUREAUX : 30 M² <ul style="list-style-type: none"> ▪ BANQUE ▪ ASSURANCE ✓ 150 TOILETTES ✓ 01 PARKING DE 1.857 M² POUR 120 VEHICULES ✓ SERVICES DE CÂBLODISTRIBUTION (OPTIONNELS, BOUTIQUES PRECABLES) ✓ SERVICES INTERNET (OPTIONNELS, BOUTIQUES PRECABLES) ✓ PANNEAUX ET AUTRES DISPOSITIFS D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE EXTERIEUR ET INTERIEUR 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ SECURITE <ul style="list-style-type: none"> ▪ GARDIENNAGE : 02 GUERITES AVEC BUREAU A CHAQUE ENTREE DE BATIMENT + UNITES DE GARDIENNAGE MOBILE ▪ VIDEOSURVEILLANCE ▪ POLICE : 01 BUREAU DE 30 M² ✓ ENLEVEMENT DES ORDURES <ul style="list-style-type: none"> ▪ 01 POUBELLE A ORDURES TOUS LES 10 M ▪ 08 BACS A ORDURES EXTERIEURS ▪ SERVICE DE NETTOYAGE DES ESPACES COMMUNS ✓ INCENDIE <ul style="list-style-type: none"> ▪ 01 BOUCHE D'INCENDIE TOUS LES 100 M ▪ 01 EXTINCTEUR INTERIEUR PAR BOUTIQUE ✓ 01 EXTINCTEUR EXTERIEUR TOUS LES 25 M ✓ 05 BUREAUX : 30 M² <ul style="list-style-type: none"> ▪ IMPÔTS ▪ DOUANES ▪ SOCIETE DE GESTION DU MARCHE CONGO / CUD ▪ CENTRE DE SANTE ▪ SALLE DE REUNION

Ces équipements se répartissent sur quatre bâtiments à construire sur deux sites séparés par l'avenue Paraiso : ils sont dénommés bloc A (deux bâtiments sur un côté de la rue Paraiso et dont l'entrée principale se trouve sur une rue parallèle appelée Gallieni) et bloc B (deux bâtiments sur l'autre côté de la rue Paraiso) et sont quasiment identiques.



BLOCS BÂTIMENTS

- Superficie totale : 12.048 m² (1 Ha 204a 80ca)
- Nombre de blocs
 - A : 02 bâtiments - 1.912 m²
 - B : 02 bâtiments - 4.362 m²

- Fondations profondes en pieux (compte tenu de la nature peu porteuse des sols) ;
- Ossature en profilés métalliques ;
- Murs en panneaux préfabriqués en fibres de polystyrène ultra-résistants à la chaleur (jusqu'à 1480°C)

Dans le contrat (article 39), il était prévu que tout cela coûterait 6.854.050.178 FCFA détaillé comme suit :

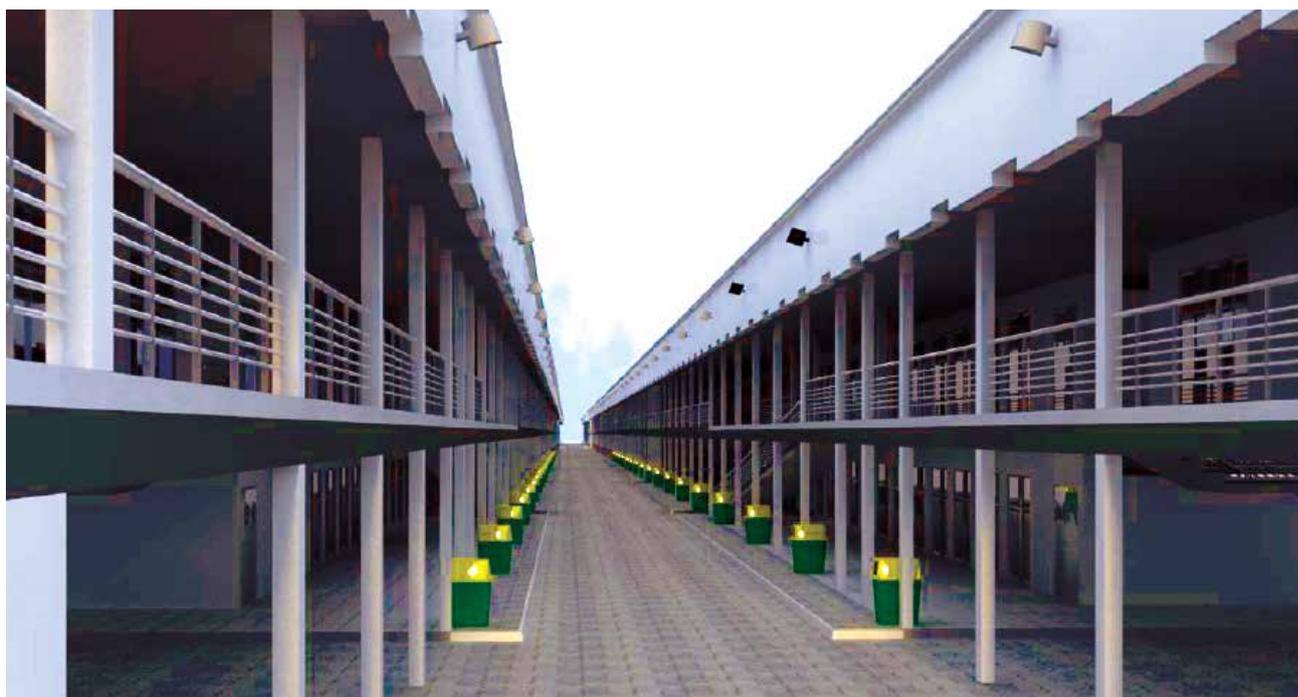
- Coûts de construction : 4.748.596.147 FCFA
- Frais financiers : 1.577.170.762 FCFA
- Autres charges
 - Ingénierie financière : 93.367.500 FCFA
 - Frais de montage de projet : 284.915.769 FCFA
 - Frais d'installation de la société de projet : 150.000.000 FCFA

Mais avant la signature du Contrat, et à la demande du partenaire public (la C.U.D.), le partenaire privé avait déjà construit 628 boxes de recasement provisoire des commerçants dont le coût devait être pris en compte dans un avenant.

Ce réajustement du coût contractuel de l'investissement se justifie d'autant plus que la C.U.D a encore modifié la consistance du projet, en demandant au partenaire privé d'ajouter :

- 368 boutiques sur les 1000 initialement prévus ;
- un dôme central au niveau du bloc A ;
- une couverture de 5,5 m de large avec ouvertures panoramiques sur l'allée centrale ;
- des murs de clôture délimitant la zone du projet par rapport aux riverains ;
- 16 issues de secours ;
- des voies de circulation piétonnes latérales pour desserte des riverains ;
- 11 passerelles entre les blocs de bâtiment ;
- un système d'évacuation des eaux usées (nappe phréatique à 80 cm seulement) ;
- des allées supplémentaires ;
- deux panneaux double-face de 12 m² chacun.

Le partenaire privé estime tous ces ajouts (y compris les 628 boxes de recasement) à près de 2,1 milliards de FCFA. Ce qui porterait le coût du projet à près de 8,9 milliards FCFA, justifiant la signature d'un avenant qui n'est pas encore prêt au 31 décembre 2017.



Présentation du partenaire privé

Filiale de la société américaine Southwest International Construction Corporation (SICC) basée en Floride, aux Etats-Unis d'Amérique, et spécialisée dans la construction des bâtiments résidentiels & commerciaux, le Groupe SICC Cameroun est une société anonyme de droit camerounais. SICC Cameroun possède une Usine de Production de Bâtiments en

panneaux préfabriqués en SIP (Panneaux Isolants Structuraux) de très haute efficacité énergétique grâce à leur isolation au polyisocyanurate et résistants aux incendies. Cette usine a une valeur de plus de 7 milliards fca avec une capacité de 2000 logements/an par équipe.

SICC Cameroun a créé en septembre 2012 une société de Projet dénommée SICC Marché Congo Management (SICC-MCM) en Charge de la CONCEPTION, du FINANCEMENT, de la CONSTRUCTION, de l'EXPLOITATION du MARCHÉ CONGO, avec un capital social de 500 millions FCFA.

L' actionnariat de SICC MCM se compose comme suit :

- SICC S.A. Cameroun à hauteur de 72%
- La société SAPA S.A. (démembrement d'Afriland), à hauteur de 8%
- La société MARKETOR détenue par des camerounais, à hauteur de 5%
- Monsieur CHRISTENSEN John Alan, de nationalité américaine, à hauteur de 15%

Par ailleurs, l'actionnariat de l'actionnaire majoritaire lui-même, SICC S.A. Cameroun, se compose comme suit:

- Mme SOPPO NGALLE, à hauteur de 70 %
- M. MOUKORI MBAPPE, à hauteur de 5%
- La société américaine SICC Floride, à hauteur de 25%

Les organes dirigeants de SICC MCM sont :

- Une Assemblée Générale de 4 membres;
- Un Conseil d'Administration présidé par Mme SOPPO NGALLE Brigitte, de nationalité camerounaise;
- Une Direction Générale avec comme Directeur Général M. NANDA Henri, de nationalité camerounaise.

Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 6,8 milliards FCFA (initialement)
- Durée des travaux : 2 ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat
- Durée d'exploitation : 10 ans à compter de la fin des travaux
- Engagement du partenaire public : mise à disposition du site du projet, libre de tout recours; prise en charge des droits de douane et de la TVA sur les achats locaux de matériels
- Missions du partenaire privé : Financement intégral, conception, construction, exploitation et maintenance du marché Congo.

Exécution du contrat

Signé le 12 septembre 2012, avec en son article 4.1 quatre conditions suspensives, le contrat de partenariat, bien qu'enregistré le 24 septembre 2012, n'est entré en vigueur que le 18 décembre 2014, date de la signature du contrat de financement entre SICC MCM et les banques locales CBC et AFRILAND. Pour arriver à cette entrée en vigueur, les parties se sont résolues de commun accord à renoncer à la dernière condition qui la bloquait, à savoir la mise à disposition de l'assiette foncière avec tous ses documents légaux et libre de tout recours.

Financement du projet

Le contrat prévoyait un montage financier tel que les 70% du coût du projet proviendraient d'un emprunt bancaire, soit près de 4,8 milliards FCFA et 30% en fonds propres.

Au 31 décembre 2017, SICC MCM a pu signer avec la CBC et AFRILAND un contrat de financement d'un montant de 2,5 milliards FCFA entièrement décaissés, soit la moitié seulement des prévisions sur la dette. La CUD s'est portée caution de ce prêt (en remplacement de la garantie de type souverain prévu dans le contrat) à hauteur de 75%.

Vers la fin de l'année 2017, SICC MCM a réussi à négocier un nouveau plan d'amortissement de ce prêt, en même temps que de nouveaux accords de financement pour un montant de 1,061 milliards FCFA afin de relancer les travaux qui sont arrêtés depuis la fin du premier trimestre de 2017.

Travaux en phase d'investissement

Bien avant l'entrée en vigueur du contrat, et même avant sa signature, les travaux avaient déjà commencé sur le terrain.

Commencés en 2012 par les terrassements et la mise en niveau du site du bloc A, les travaux listés ci-dessous ont été réalisés jusqu'à la mi-année 2017 lorsque le chantier s'est arrêté. Les matériaux de fondation et de structure métallique ont été importés des Etats-Unis d'Amérique. Les travaux exécutés sont les suivants :

- Construction de 628 boxes de recasement des commerçants ;
- Conception et réalisation de toutes les études techniques ;
- Etudes géotechniques ;
- Conception et Etudes architecturales (Plans de distributions, façades, etc.) ;
- Plan d'Assainissement ;
- Etudes de calcul de structure (Calcul de Charges, Fondations, etc.) ;
- Etudes topographiques ;
- Etudes d'électricité (courant fort ; vidéo ; fibre optique, etc.) en cours de réalisation;
- Etudes de VRD ;
- Etudes Environnementales et Marketing Construction d'une clôture provisoire du Bloc A ;
- Décapage du site du projet ;
- Installation de chantier (bureaux de chantier, blocs latrines, cantine, vestiaires, alimentation électrique, adduction d'eau, poste de bétonnage, poste de ferrailage, poste de coffrage, poste de préfabrication des éléments en béton armé);
- Amenée du matériel ;
- Protection du site (gardiennage) ;
- Terrassements avec purge des zones inondées par les eaux souterraines et apports en remblai ;
- Installation d'une pondeuse à parpaings ;
- Confection de longrines de fondations ;
- Début du ferrailage des poteaux ;
- Recrutement d'un Maître d'œuvre par le partenaire privé : le Cabinet d'Expert CABENO dirigé par M. Demaino NGONGANG OUANDJI, ingénieur de conception de génie civil depuis 1988 et Expert Judiciaire d'Etat Agréé depuis 1992 ;
- Fabrication des panneaux muraux de technologie SIP à l'usine SICC de Bassa (Au 15 janvier 2017, la presque totalité des panneaux requis pour habiller les murs du bloc A serait déjà achevée, selon les déclarations du partenaire privé) ;
- Ingénierie Financière et Montage du Projet;
- Début pose des 144 pieux hélicoïdaux en acier trempé ;
- Achat Outils et équipement Spéciaux pour Mise en Œuvre ;
- Location d'engins lourds ;
- Coulage de Semelles d'Ancre en béton armé en tête de pieux ;
- Bouclage financier avec les banques locales CBC et AFRILAND FIRST BANK ;
- Fabrication des panneaux muraux à l'usine de Bassa ;
- Préfabrication de 18 fosses septiques en béton armé ;
- Construction du réseau de drainage côté droit : buses en béton armé ;
- Arrivée au port de Douala des premiers profilés métalliques pour l'ossature du bâtiment ;
- Déplacement du réseau MT sur poteau qui était dans l'emprise du projet ;
- Implantation de 56 éléments métalliques (poutres, poteaux) sur une surface de

31 m x 13 m, constituant ainsi 12% de l'implantation de l'ossature métallique du bloc A ;

- Renforcement des fondations avec des raidisseurs parasismiques ;
- Pose des raidisseurs parasismiques (pour assurer la stabilité de l'ouvrage contre un éventuel séisme) ;

- Début de montage de la structure métallique à la partie arrière du bloc A (celle donnant à la rue Paraiso).

Au 31 décembre 2017, le partenaire SICC MCM réévalue le coût total d'investissement à près de 9 milliards FCFA, incluant les travaux supplémentaires demandés par la CUD (628 boxes de recasement, ajout de 368 boutiques sur les 1000 initiales, ajout d'un dôme central, etc...).



DECISION DU GROUPE DE PREFABRIQUER LA STRUCTURE METALLIQUE AU USA



ARRIVAGE A PARTIR DE JUILLET 2016



MONTAGE ENCOURS DANS LE SITE DE LA APRES DESTRUCTION DU POTEAU ELECTRIQUE – NOV 2017



Le taux d'exécution des travaux au 31 décembre 2017 est estimé à 25%.

Les travaux étaient supposés s'exécuter sur 2 ans après l'entrée en vigueur du contrat, soit du 18 décembre 2014 au 18 décembre 2016. Au 31 décembre 2017, les délais sont dépassés de 12 mois, obligeant le partenaire public à servir en octobre 2017 une mise en demeure au partenaire privé pour une reprise des travaux au plus tard le 31 janvier 2018, sous peine de résiliation du contrat pour défaillance de ce dernier qui estime à présent la fin des travaux au 02 janvier 2020, soit avec 3 années de retard. Les pénalités prévues dans le contrat vont certainement s'appliquer.

Analyse des délais et de la qualité des travaux

L'attente par le partenaire privé de la libération du site par deux occupants principaux (M. KAMTE François et l'immeuble TECHNO), couplée au non achèvement du bouclage financier du prêt CBC-AFRILAND, n'a pas permis une avancée significative des travaux par rapport aux prévisions.

Le partenaire privé a aussi maintes fois sollicité la prise en charge par le partenaire public du démantèlement d'un tronçon de réseau électrique moyenne tension d'ENEO dont le poteau électrique était implanté dans la zone des travaux, empêchant le début du montage de l'ossature métallique. Las d'attendre, le partenaire privé s'est résolu à exécuter lui-même ce démantèlement pour un coût de 6 millions FCFA.

Les premiers containers de matériels du Projet importés des Etats-Unis en 2013 et qui sont arrivés au port de Douala en juin 2013 n'ont pu être sortis qu'en janvier 2014. Il y a lieu de signaler ici que des agglos et des assemblages

de ferraille pour fondations ont été réalisés lorsque la solution était encore celle des fondations classiques en béton armé (semelles et poteaux). Mais lorsque les résultats de l'étude géotechniques ont été disponibles courant 2013, ils ont révélé une très faible capacité portante du sol, du fait de la cote élevée du niveau phréatique. Cette solution de fondations a alors été abandonnée au profit des fondations profondes en pieux qui, bien que très chères, peuvent être efficaces dans ce genre de situation.

Seulement, ce choix peut aussi être remis en cause du fait de la bonne tenue des immeubles construits au voisinage du site du marché Congo lorsqu'on imagine que ceux-ci sont construits sur des fondations en béton armé, et que la nature du sol est pratiquement la même dans toute la zone.

La ferraille assemblée et les agglos ainsi fabriqués se sont alors avérés inutiles, constituant ainsi une perte de temps et d'argent.

Mais avant de réaliser ces fondations, le partenaire privé a dû effectuer d'importants travaux de terrassements non prévus initialement (déblais, apports en remblais, assainissement) sur le site marécageux du projet. Le Comité de suivi du projet classera ce risque dans la catégorie appropriée (risque foncier supporté par le partenaire public ou sous-estimation des coûts prévisibles supportée par le partenaire privé).

Promotion des PME

Quelques PME locales, en dehors de SICC Cameroun S.A. qui est actionnaire de la société de projet, ont été sollicitées dans l'exécution du contrat du Marché Congo. Il s'agit de :

	Nom de la PME	Rôle dans le projet	Montant du marché
1	CABENO	Maître d'œuvre recruté par les prêteurs	Non communiqué
2	Cabinet Madola & Fils	Ingénierie financière	93 millions FCFA
3	S3C	Montage du projet	283 millions FCFA

Impacts socio-économiques du Projet

Le projet du marché Congo n'est pas encore à sa phase d'exploitation pour qu'il produise le plein effet de ses impacts socio-économiques attendus. Qu'à cela ne tienne, l'on peut au stade actuel de son avancement égrener quelques-uns de ces impacts enregistrés jusqu'ici. Mais avant de se livrer à cette énumération, il importe de rappeler les effets socio-économiques que visait le projet lors de sa conception.

Sur le plan social

La construction du marché Congo répond avant tout, comme cela a été dit plus haut, à un souci de doter les populations de la ville de Douala d'une infrastructure commerciale moderne répondant aux standards internationaux des «centres commerciaux »

- L'infrastructure doit être construite de manière à réduire significativement les risques d'incendie ;
- Elle doit satisfaire les critères d'hygiène et de salubrité répondant aux normes environnementales en la matière ;
- Un réseau moderne d'assainissement y est prévu afin d'éviter des inondations en toutes circonstances ;
- La sécurité des biens et des personnes doit y être garantie à tout moment ;
- Un service d'objets perdus doit y exister.

Bref, sur le plan social, les exigences de conception, construction et d'exploitation de ce nouvel équipement doivent garantir aux commerçants et aux populations de Douala des conditions de confort tous azimuts dont l'indicateur de mesure va être le nombre de plaintes, avec pour objectif moins de 100 plaintes par an, par exemple.

Sur le plan économique

Il est prévu, en phase d'investissement, la création de près d'une centaine d'emplois (société de projet et ses sous-traitants). Actuellement, une

dizaine d'emplois directs est créée du fait du fonctionnement de la société de projet totalisant une dépense salariale de près de 83 millions FCFA depuis le début du projet.

Le projet permet également dans ses phases conception et investissement, comme on l'a vu plus haut, de contribuer au développement des activités de quelques petites et moyennes entreprises locales (sous-traitants et autres), contribuant ainsi à la création de richesses, avec un impact positif sur la croissance économique du pays.

Le partenaire privé bénéficie déjà d'une exemption de paiement des droits de douane et de TVA sur les achats locaux de matériel. Ce qui constitue pour lui une importante économie de trésorerie destinée à lui garantir un rapide retour sur investissement en phase d'exploitation. Au stade actuel des travaux, ces économies avoisinent les 50 millions de FCFA.

Pendant la période d'exploitation, l'Etat percevra des impôts et taxes que paieront aussi bien le partenaire privé que les commerçants du marché. Il est prévu que la Communauté Urbaine de Douala perçoive des redevances de partenariat de 127 millions FCFA par an et le CARPA, les frais de suivi du contrat estimés dans le contrat à près de 100 millions FCFA par an.

Du fait de son exploitation des activités de location des espaces commerciaux aux commerçants, de publicité, parkings, services internet, toilettes publiques, etc ..., le partenaire privé espère un retour sur investissement de plus de 15% sur les 10 années d'exploitation, aidé en cela par le bénéfice des incitations fiscales et comptables de la loi n°2008/009 du 16 juillet 2008 fixant le régime fiscal, financier et comptable applicable aux contrats de partenariat.

Tous ces avantages dont bénéficieront ces différents acteurs auront certainement un effet non négligeable (mesurable en phase d'exploitation) sur la croissance du Produit Intérieur Brut du Cameroun.

2. Projet Equipements d'hémodialyse à l'Hôpital Général de Douala



Le contrat de partenariat relatif au financement partiel, à la fourniture, à l'installation et à la maintenance des équipements d'hémodialyse au service de néphrologie et d'hémodialyse de l'Hôpital Général de Douala fait partie, comme celui du marché Congo, des premiers contrats de ce type signés sous l'égide du CARPA. Il a été signé le 30 avril 2013 entre l'Hôpital Général de Douala comme partenaire public et la société allemande Fresenius Medical Care représentée au Cameroun par la société NUMELEC Cameroun, pour une durée de 39 mois dont 3 pour la phase d'acquisition et d'installation des équipements et 36 pour la phase d'exploitation et maintenance.

Genèse du Projet



- L'Hôpital Général de Douala opérait avec le partenaire allemand FRESENIUS MEDICAL CARE un système d'hémodialyse depuis 2008, à travers une convention conclue avant la mise en place CARPA et qui est arrivée à son terme en 2013.
- A défaut de renouveler cette collaboration, le service d'hémodialyse de l'Hôpital Général de Douala courait le risque d'un arrêt de fonctionnement et partant, ceux de Bamenda et d'Ebolowa qui sont parrainés par cet établissement hospitalier ;
- La société FRESENIUS MEDICAL CARE opère par ailleurs six (6) des huit centres d'hémodialyse en fonctionnement au Cameroun, à savoir : Maroua, Garoua, Buea, Ebolowa, Douala et Yaoundé ;
- Le coût de renouvellement des équipements est évalué à 315 millions de francs et l'Hôpital Général de Douala ne disposait pas en 2013 de ressources propres pour assurer une telle opération ;
- Le renouvellement de la collaboration avec FRESENIUS MEDICAL CARE offre le grand avantage sur les possibilités de dépannage

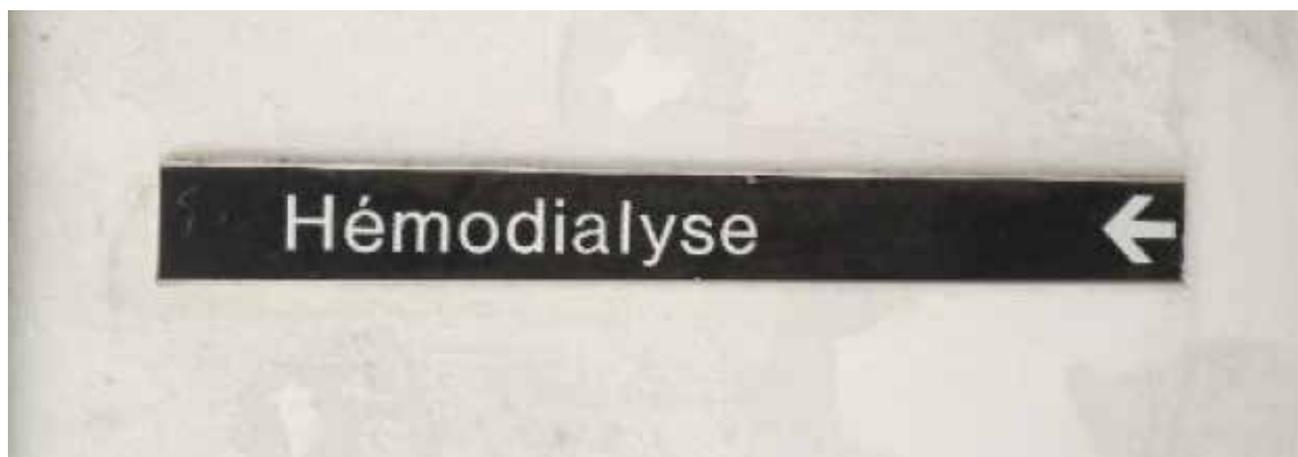
entre les divers centres d'hémodialyse au Cameroun utilisant les mêmes équipements et une bonne maîtrise desdits équipements par le personnel camerounais ;

régime des contrats de partenariat. Toujours en exploitation de ce cadre, l'Hôpital sollicitait une dispense d'appel à la concurrence au bénéfice de la société FRESINIUS MEDICAL CARE.

C'est ainsi que le CARPA a été saisi par l'Hôpital Général de Douala (HGD) en date du 12 mars 2013 pour le renouvellement de ladite collaboration, cette fois en conformité avec le cadre légal et réglementaire en vigueur au Cameroun sur le

FRESINIUS MEDICAL CARE dispose d'un partenaire local au Cameroun, à savoir NUMELEC CAMEROUN, bien connu pour avoir déjà réalisé avec satisfaction, de nombreuses opérations d'envergure dans le secteur de la santé.

Procédure PPP



L'option de réaliser le projet en PPP a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'Hôpital Général de Douala lors de sa session du 18 janvier 2013.

Dès sa saisine par l'Hôpital Général de Douala (HGD), le CARPA réalise l'évaluation préalable du projet, au terme de laquelle il déclare l'opération de renouvellement des équipements d'hémodialyse éligible au régime des contrats de partenariat. Il s'agit d'équipements de service public justifiant du caractère d'urgence, de complexité et d'opportunité économique

et financière. Cet avis d'éligibilité est notifié à l'Hôpital Général de Douala le 1er avril 2013.

La dispense à la mise en concurrence ayant été accordée en faveur de la société FRESINIUS MEDICAL CARE, l'offre de celle-ci est analysée et jugée économiquement intéressante. Cette société est alors déclarée adjudicataire d'un contrat de partenariat de type administratif par lequel le partenaire privé finance, installe, maintient les équipements et est rémunéré sur la base de paiements faits directement par le partenaire public.

Description du Projet

Le projet consistait au financement partiel, à l'approvisionnement, à l'installation et à la maintenance des équipements d'hémodialyse ci-après :

a) 20 générateurs individuels de dialyse FMC 4008S

Description :

- Dialysat Acétate et Bicarbonate (Bicarbonate granulé BIBAG ou liquide concentré)
- Maîtrise volumétrique de l'ultrafiltration
- 01 pompe à sang péristaltique débit 0-800 ml/min
- 01 pompe à héparine pousse seringue

- 01 détecteur air/mousse
- 01 détecteur colorimétrique
- Equipement diasafe (fabrication d'un dialysat ultrapur pour le patient)
- Batterie de secours (15 min d'autonomie en cas de coupure de secteur)
- Sodium variable
- Débit dialysat 300, 500, 800 ml/min
- 20 moniteurs de prise de tension automatisée (BPM et OCM et pour les 20 générateurs)
- Systèmes double pompe pour aiguille unique (SN) pour les 20 générateurs

b) 20 Fauteuils de dialyse TOPX330

c) 01 Système de traitement d'eau

Composé d'un osmoseur AQUA-B750 ayant une capacité de 1250 L/h pouvant pour alimenter jusqu'à 20 générateurs.

d) 20 tablettes de dialyse DT standard code 629789 1

Description

- Hauteur réglable : 86-98 cm
- Surface du plateau : 42-66 cm
- Volume du bac à matériel : 6 L
- Poids : 17 kg
- 04 roulettes Ø 5 cm

e) 01 Laboratoire de fabrication de Concentré d'Acide

f) 01 Ionomètre

g) 02 Tensiomètres

Le coût de ces équipements rendus à l'hôpital Général de Douala est de 315.000.000 FCFA



Objectifs de performance

Les objectifs de performance fixés au partenaire privé sont de trois ordres :

- Le respect des délais contractuels de livraison ;
- La qualité des équipements à leur installation : ils doivent être neufs et en bon état de marche après leur installation ;
- La disponibilité des équipements en phase d'exploitation : elle doit être de 100% pendant la durée du contrat.

Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 330 millions FCFA
- Durée des travaux : 90 jours à compter de la date de signature du contrat
- Durée d'exploitation : 36 mois à compter de la mise en service des équipements
- Engagement du partenaire public : financement partiel des équipements (10%), mise à disposition des espaces devant abriter les équipements, climatisation desdits espaces, sécurité et constance de l'alimentation électrique, exploitation des équipements conformément au manuel d'utilisation, prise en charge des taxes et droits de douane, prise en charge de l'acheminement des équipements du port de Douala jusqu'à leur installation, assurances en phase d'exploitation
- Missions du partenaire privé : Financement partiel des équipements (90%), acquisition et acheminement au port de Douala, installation sur site, tests de fonctionnement, formation et recyclage du personnel exploitant, et maintenance des équipements.

Exécution du Projet

Le projet consistait au financement partiel, à l'approvisionnement, à l'installation et à la maintenance des équipements d'hémodialyse à l'hôpital Général de Douala par le partenaire privé. Il était prévu que l'exploitation desdits équipements soit assurée par l'Hôpital Général de Douala lui-même.

Financement

Le financement du projet est assuré conjointement par les deux parties, dans les proportions ci-après :

- 10% du coût d'acquisition CIF (Cost-Insurance-Freight), soit 33 075 000 FCFA, par le partenaire public ;
- 90% du coût d'acquisition CIF, soit 297 675 000 FCFA, par le partenaire privé qui a bénéficié pour ce financement d'un prêt de la banque ECOBANK, filiale du Cameroun.

Le partenaire public, l'Hôpital Général de Douala, avait aussi à sa charge toutes les dépenses relatives au dédouanement, assurances et transport des équipements du port de Douala jusqu'au lieu de leur installation, dans les locaux du service de néphrologie et d'hémodialyse de l'Hôpital.

Approvisionnement

L'acquisition des équipements s'est effectuée en Allemagne. Le partenaire privé FRESINIUS MEDICALCARE (FMC) en est lui-même le fabricant. Le contrat prévoyait que les équipements soient livrés 90 jours au plus tard après sa date de signature, soit le 29 juillet 2013. Cependant, ce n'est qu'au terme d'un délai de 234 jours qu'ils ont été réceptionnés à l'Hôpital Général de Douala, le 20 décembre 2013.

Les équipements réceptionnés correspondaient en quantité et en qualité aux exigences du contrat. Leurs tests de mise en service ont été satisfaisants. Cependant, deux difficultés ont été enregistrées dans la phase d'approvisionnement:

- Le dépassement des délais à 160%
- La non-prise en charge par le partenaire public des droits de douane comme le prévoit la réglementation, obligeant le partenaire privé à obtenir le visa des services douaniers camerounais pour la sortie des équipements contre une caution de 30.000.000 F payée par lui.

Exploitation et Maintenance

La période d'exploitation du contrat a été calée sur celle des paiements par le partenaire public des traites dues au partenaire privé, soit 36 mois, de janvier 2014 à décembre 2016.

L'exploitation des équipements, dès leur mise en service vers la fin du mois de décembre 2013, a été assurée par le personnel du service de néphrologie et d'hémodialyse de l'Hôpital, qui a bénéficié d'une formation adéquate y relative par le partenaire privé, conformément aux dispositions du contrat. Cette exploitation s'est déroulée sans incident majeur, en dehors de quelques arrêts dus à la maintenance des équipements et parfois une surutilisation de ceux-ci au-delà des recommandations du manuel de procédures. Cette surutilisation est expliquée par la forte demande qui nécessitait surtout à l'année 2016 l'augmentation de la capacité en offre de service.

Le partenaire public a satisfait ses obligations contractuelles ci-après :

- a). La mise à disposition d'une alimentation électrique protégée contre des variations incompatibles avec le bon fonctionnement de l'électronique des différents équipements;
- b). Une climatisation des locaux devant abriter les équipements, de manière à garantir à tout moment des températures comprises entre 18 et 30° C pour le bon fonctionnement, la pérennité et la sécurité des équipements.
- c). L'installation d'un onduleur de 80 KVA minimum, afin que l'alimentation électrique des équipements soit protégée contre des variations incompatibles avec leur bon fonctionnement.

En application de l'article 18 du contrat, le partenaire privé a assuré gratuitement la formation de deux (2) techniciens de maintenance

désignés par le Partenaire Public. La formation, d'une durée de deux (02) à quatre (04) semaines, s'est déroulée au Centre de Formation du Partenaire Privé en Allemagne et a porté sur tous les équipements et matériels fournis à l'HGD.

Une mise à jour de la formation s'est effectuée en 2016, soit deux ans après la livraison des équipements, conformément à l'article 18 du contrat, pour les techniciens précédemment formés sur les générateurs FMC.

Le Partenaire Privé a également assuré une formation, au profit du personnel désigné par l'HGD, à l'utilisation du matériel et des produits, immédiatement après leur mise en service. La formation des utilisateurs du matériel et des produits a duré une semaine au sein de l'HGD.

Le Partenaire Privé a invité chaque année, comme prévu dans le contrat, un (01) Néphrologue du Service d'Hémodialyse de l'HGD pour participer au Congrès International de Néphrologie pendant la durée du Contrat de Partenariat.

Pour ce qui est de la maintenance à la charge du partenaire privé, les parties s'accordent sur une estimation, sur les 36 mois d'exploitation, du taux global d'exécution de la maintenance préventive de 70% au lieu des 100% contractuels. Cette maintenance a aussi consisté en l'approvisionnement constant du service en kits de dialyse pour les patients.

Par ailleurs, le paiement au partenaire privé des traites mensuelles contractuellement arrêtées par les parties s'est bien exécuté sur les 36 mois.

Il n'a été observé aucun sinistre pouvant donner lieu à l'appel des assurances supposées être prises par le partenaire public en phase d'exploitation.

Au terme de cette période d'exploitation, soit depuis la fin du paiement de la dernière traite au partenaire privé en décembre 2016, les équipements objet du contrat de partenariat, sont devenus la propriété de l'Hôpital Général de Douala.

Promotion des PME

L'exigence réglementaire consistant à réserver au moins 30% des travaux du projet aux PME camerounaises a été respectée, du simple fait que NUMELEC CAMEROUN, qui en est une, a bénéficié du contrat de maintenance pendant les 3 années d'exploitation des équipements et a été représentant de FRESINIUS MEDICAL CARE dans la phase de dédouanement et de leur installation sur site.

Impacts socio-économiques du Projet

Ce projet étant du domaine de la santé publique, il a une vocation purement sociale. C'est la raison pour laquelle seuls les impacts sociaux du projet seront évoqués ici.

Sur ce plan, les résultats positifs ci-après ont été obtenus :

- Le bon fonctionnement de la salle de traitement d'eau osmosée
- Le fonctionnement des générateurs de dialyse (au 31 décembre 2017, 16 sont fonctionnels sur les 20 installés, soit un taux de disponibilité de 80%)

- L'approvisionnement constant du service en kits de dialyse.

Ces résultats ont permis de :

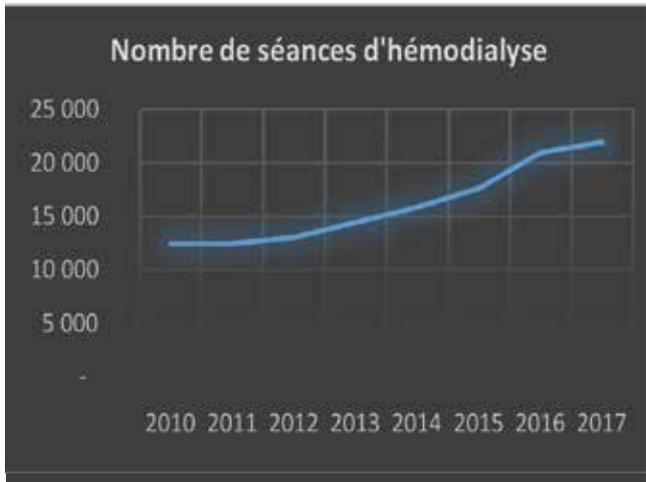
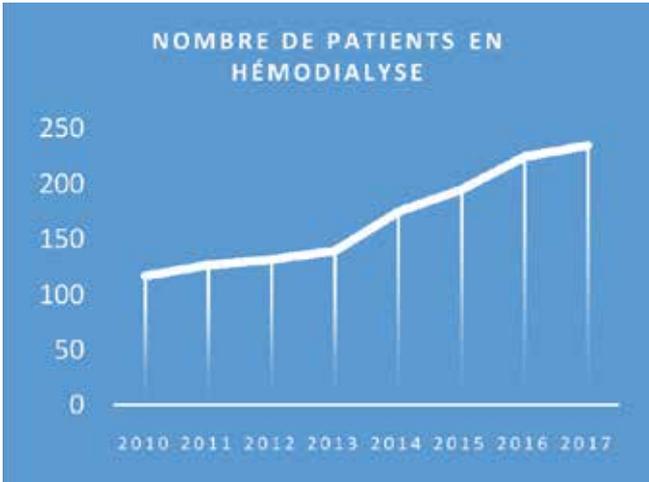
- Accroître le nombre de séances de dialyse passant de 13 082 en 2013 à 22000 en 2017 ;
- Réduire le taux de décès passant de 06 décès par mois en 2013 à 03 par mois en 2016 ;
- Accroître le nombre total de patients dialysés chroniques passant de 140 en 2013 à 235 en 2017 ;
- Obtenir un fonctionnement rénal à 100% sur une vingtaine de patients, à majorité infantile, souffrant d'une insuffisance rénale aiguë.

Ce partenariat a permis de stabiliser le service de néphrologie et d'hémodialyse et a permis aux patients concernés de retrouver un état de santé acceptable leur permettant de vaquer à leurs occupations respectives.

Il est présenté ci-dessous un tableau illustratif des impacts sociaux du service d'hémodialyse.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre patients	117	127	132	140	175	195	225	235
<i>Taux de croissance</i>		9%	4%	6%	25%	11%	15%	4%
Nombre de séances d'hémodialyse	12 476	12 573	13 082	14 443	15 904	17 667	21 000	22 000
<i>Taux de croissance</i>		1%	4%	10%	10%	11%	19%	5%

Les chiffres du tableau font apparaître nettement l'impact du projet au niveau de la croissance du service en 2013-2014 lorsque les nouveaux équipements d'hémodialyse ont été mis en service : taux de croissance du nombre de patients de 25% observé en 2014 et taux de croissance du nombre de séances d'hémodialyse de 10% observé en 2013.



3. Projet Equipements d'Imagerie à Résonance Magnétique à l'Hôpital Général de Douala



Le contrat de partenariat relatif au financement, à la fourniture, à l'installation et à la maintenance des équipements d'Imagerie à Résonance Magnétique (IRM) de l'Hôpital Général de Douala fait partie, comme les précédents, des premiers contrats de ce type signés sous l'égide du CARPA. Il a été signé le 19 avril 2012 entre l'Hôpital Général de Douala comme partenaire public et la société NUMELEC Cameroun, pour une durée de 5 ans (2012-2016).

Genèse du Projet

- Avant 2012, le Cameroun ne disposait d'aucune unité d'Imagerie à Résonance Magnétique (IRM), tant dans les structures hospitalières privées que publiques. Les patients dont le traitement nécessitait le recours à cette technique sophistiquée de scanning du corps humain étaient obligés de s'expatrier (Maroc, Afrique du Sud, France, etc ...) pour ceux qui en avaient les moyens ou qui bénéficiaient d'une couverture sanitaire assurantielle. Face à cette situation préoccupante, l'Hôpital Général de Douala a entrepris d'acquérir à très court terme des équipements d'Imagerie à Résonance Magnétique afin de sauver des vies humaines et de limiter le recours aux évacuations sanitaires très coûteuses. Son Conseil d'Administration a alors autorisé le Directeur Général de recourir au Partenariat Public-Privé en vue de l'acquisition de ces équipements.

C'est ainsi que par lettre n° HGD/016/BPE/ZM/05/2012 du 02 mai 2012, l'Hôpital Général de Douala qui s'était déjà engagé dans un partenariat avec NUMELEC Cameroun, saisit le CARPA pour

son accompagnement dans la régularisation de cette procédure conformément au cadre légal et réglementaire en vigueur en la matière et encore très peu connu à l'époque. Le CARPA y a répondu par lettre n°37/12/ST/CARPA du 02 mai 2012.

Avant l'intervention du CARPA, le contrat, désigné par l'expression « Convention de leasing » a été rédigé dans l'esprit du marché public. Mais il ne pouvait pas en être un, étant donné que le code des Marchés Publics n'autorise pas l'étalement des paiements du fournisseur sur plusieurs années au terme de la fourniture et pose des équipements objets dudit marché. C'est pourtant ce qui était prévu dans cette convention de leasing. Ce qui la rendait plus proche du tout nouveau « Contrat de partenariat » que du « Marché Public ». La régularisation par le CARPA a alors consisté à apposer son visa de non-objection dans ce contrat et à faire signer un avenant aux Parties pour intégrer un comité de suivi et le paiement des frais de suivi tel que le prévoit la réglementation sur le régime des contrats de partenariat.

Description du Projet

Le projet consistait au financement partiel, à l'approvisionnement, à l'installation et à la maintenance des équipements d'IRM ci-après :

- IRM ouverte aimant permanent 0,4 Tesla de marque HITACHI avec table patient motorisée 3 axes de 300 kg, shimming actif 7 vecteur HOAST, moniteur ECG, pouls, respiration avec gating intégré, équipé de 8

antennes (tête, cou, genou, poignet, corps medium, corps grand, sénologie, cervical) ;

- Processeur de reconstruction 1 GHz capable de produire 700 images/seconde
- Ordinateur console VERTEX avec Windows XT intégré, double processeur 2,13 GHz, 3Go de mémoire, 250 Go de disque dur, écran plat couleur 24 pouces

Objectifs de performance

Les objectifs de performance fixés au partenaire privé sont les suivants :

- Le respect des délais contractuels de livraison
- La qualité des équipements à leur installation : ils doivent être neufs et en bon état de marche après leur installation.
- La disponibilité des équipements en phase d'exploitation : elle doit être de 100% pendant la durée du contrat grâce à la maintenance préventive d'une fréquence mensuelle qui doit intervenir en période de non-utilisation des équipements
- Le délai d'intervention en maintenance curative est fixé à 48 heures après appel du partenaire privé

Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 760 millions FCFA HT
- Durée des travaux : 90 jours à compter de la date de signature du contrat
- Durée d'exploitation : 60 mois à compter de la mise en service des équipements
- Engagement du partenaire public : financement partiel des équipements (5,3%), mise à disposition des espaces devant abriter les équipements, climatisation desdits espaces, sécurité et constance de l'alimentation électrique, exploitation des équipements conformément au manuel d'utilisation, prise en charge des taxes et droits de douane, prise en charge de l'acheminement des équipements du port de Douala jusqu'à leur installation, assurances en phase d'exploitation
- Missions du partenaire privé : Financement partiel des équipements (84,7%), acquisition et acheminement au port de Douala, installation sur site, tests de fonctionnement, formation et recyclage du personnel exploitant, et maintenance des équipements.

Exécution du Projet

Le projet consistait au financement partiel, à l'approvisionnement, à l'installation et à la maintenance des équipements d'IRM à l'Hôpital

Général de Douala par le partenaire privé. Le contrat a prévu l'exploitation desdits équipements par l'Hôpital Général de Douala lui-même.

Financement

Le financement du projet est assuré conjointement par les deux parties, dans les proportions ci-après :

- 5,3 % du coût d'acquisition CIF (Cost-Insurance-Freight), soit 40 000 000 FCFA, par le partenaire public, avant la livraison des équipements ;
- 84,7% du coût d'acquisition CIF, soit 720 000 000 FCFA, par le partenaire privé qui a bénéficié pour ce financement d'un prêt de la banque ECOBANK, filiale du Cameroun.

Approvisionnement

Prévus pour être livrés 90 jours après la signature du contrat, soit le 17 juillet 2012 au plus tard, les équipements d'IRM ont plutôt été installés à l'Hôpital Général de Douala en février 2014, soit un dépassement de délais de près de 640%. En dehors de cette difficulté essentiellement liée à la mobilisation des financements, les équipements réceptionnés correspondaient en quantité et en qualité aux exigences du contrat. Leurs tests de mise en service ont été satisfaisants.

Maintenance

La période de maintenance du contrat a été calée sur celle des paiements par le partenaire public des traites dues au partenaire privé, soit 60 mois, de février 2012 à décembre 2016.

Année	Paiements pour la maintenance
2015	45.392.000 F
2016	47.661.600 F

Ces coûts n'incluent pas ceux des consommables, qui sont à la charge du partenaire public.

Il n'y a pas eu de panne enregistrée pendant cette période, grâce à la bonne utilisation des équipements par l'Hôpital Général de Douala qui ont une durée de vie technique de 10 ans, et à la maintenance préventive effectuée à une fréquence mensuelle. C'est en 2017, soit à la fin de la période contractuelle, que les premières pannes sont survenues. Elles concernaient deux antennes (rachis et pelvis).

Le partenaire public a satisfait ses obligations contractuelles ci-après :

La maintenance, aussi bien préventive que curative, a été assurée sans frais exigé au partenaire public pendant la période de garantie du fournisseur (un an), les éventuelles pièces de rechange étant à la charge du partenaire privé. Au-delà, soit dès la deuxième année après la mise en service des équipements, la maintenance a été assurée moyennant paiement au partenaire privé par le partenaire public, des sommes ci-après, incluant les éventuelles pièces de rechange :



- a) La mise à disposition d'une alimentation électrique protégée contre des variations incompatibles avec le bon fonctionnement de l'électronique des différents équipements;
- b) Une climatisation des locaux devant abriter les équipements, de manière à garantir à tout moment des températures comprises entre 18 et 30° C pour le bon fonctionnement, la pérennité et la sécurité des équipements.
- c) L'installation d'un onduleur de 10 KVA minimum afin que l'alimentation électrique des équipements soit protégée contre des variations incompatibles avec leur bon fonctionnement.

Impacts socio-économiques du Projet

Avant l'acquisition des équipements d'IRM par l'Hôpital Général de Douala, ceux-ci existaient seulement au Cameroun dans une formation hospitalière privée à Douala. Les prix qui y étaient pratiqués n'étaient qu'à la hauteur des populations très nanties et des bénéficiaires de l'assurance-maladie. Les patients de l'Hôpital Général de Douala à qui les médecins prescrivaient l'IRM étaient alors obligés soit à se rendre à cette formation hospitalière privée, soit à s'expatrier, s'ils ne restaient pas carrément dans leur état qui pouvait alors s'aggraver faute de moyens financiers.

Une fois les équipements d'IRM installés à l'Hôpital Général de Douala en février 2014, celui-ci a pu recevoir au 31 décembre 2017 jusqu'à 3460 patients venant de toutes parts au Cameroun et qui sollicitaient cet examen. La capacité d'accueil était de 3 malades par jour. Les prix pratiqués par l'Hôpital Général de Douala sont jugés très abordables par rapport à ceux pratiqués ailleurs. Ils sont de :

- 175.000 F pour IRM sans injection ;
- 350.000 F pour l'IRM médullaire qui est le plus sollicité.

4. Projet de réhabilitation du laboratoire central de l'Hôpital Général Yaoundé



Le contrat de partenariat relatif à la réhabilitation du laboratoire central de l'Hôpital Général de Yaoundé a été signé sous l'égide du CARPA le 11/08/2015 entre l'Hôpital Général de Yaoundé (partenaire public) représenté par son Directeur Général et NUMELEC CAMEROUN (partenaire privé), société à responsabilité limitée.

Genèse du Projet

Le Laboratoire Central de l'Hôpital Général de Yaoundé est une structure multidisciplinaire qui comprend les services suivants :

- l'Hématologie
- la Biochimie
- la Sérologie
- la Bactériologie
- la parasitologie
- la Banque de sang.

Il fonctionne avec un effectif de 43 personnels dont :

- 02 médecins biologistes
- 03 ingénieurs biomédicaux
- 05 techniciens supérieurs de laboratoire
- 10 techniciens
- 05 scientifiques
- 13 techniciens adjoint de laboratoire
- 03 aide-soignants option laboratoire
- 01 secrétaire.

A l'ouverture de l'Hôpital en 1988, le Laboratoire Central était équipé pour effectuer 136 tests différents répartis par service ainsi qu'il suit :

	Bactériologie	Biochimie	Hématologie	Sérologie	Anatomo-pathologie	Total
Nombre de tests	15	44	35	39	3	136

Au cours des premières années de son fonctionnement, le taux de fréquentation du Laboratoire, en comparaison avec le nombre de consultations effectuées, était élevé : à titre d'exemple, au cours de l'exercice 2000/2001, le Laboratoire Central a reçu 32 431 patients sur 33 166 patients en consultation, soit un taux de 97.78 %, pour des recettes de l'ordre de 230 000 000 F CFA. Tous les facteurs de production concourraient alors à cette embellie :

- des équipements disponibles en qualité et quantité ;
- un approvisionnement régulier en consommables, les relations avec les fournisseurs étant au beau fixe ;
- un personnel suffisamment motivé ;
- de conditions de travail adéquates.

Depuis lors, la situation n'a pas beaucoup changé et les recettes du Laboratoire présentent une évolution en dents de scie, au gré d'autres facteurs plus ou moins conjoncturels comme l'approvisionnement en consommables et le renouvellement partiel de certains équipements.

Cette instabilité, couplée à la dégradation de la fiabilité, induit une désaffection des prescripteurs internes qui orientent de plus en plus les patients vers des laboratoires externes. On observe en effet que, depuis deux ans, l'écart entre le nombre de patients consultés à l'HGY et le nombre de patients reçus au Laboratoire se creuse de plus en plus, et, conséquemment, les recettes accusent une tendance baissière continue.

Les faibles performances enregistrées s'expliquent largement par :

- la vétusté, l'usure poussée et inexorable et, par conséquent, la précarité croissante de la plupart des équipements essentiels (notamment les analyseurs d'hématologie, de biochimie, de sérologie, de bactériologie et de radio-immunologie...) dont la fréquence et les coûts de défaillance vont croissant, les temps d'immobilisation de plus en plus longs entraînant des coûts de perte de production importants; une conséquence directe est la diminution du nombre de tests réalisables : de 136 tests à l'ouverture, le Laboratoire central n'en peut effectuer en 2017 que 84 ;
- une maintenance déficiente tant des équipements techniques que des installations de bâtiments (climatisation et plomberie), en raison de l'indisponibilité des pièces de rechange, le manque de représentation locale de certains fournisseurs et l'absence de recyclage du personnel ;
- des conditions de travail difficiles : mobilier de laboratoire insuffisant et défectueux, risques de contamination, climatisation défectueuse ;
- des ruptures fréquentes et prolongées de consommables du fait, d'une part, des difficultés de gestion financière dans un contexte où les procédures et les aléas de la mise à disposition des fonds ne permettent pas toujours de mobiliser à temps les ressources financières et, d'autre part, de la dégradation continue des relations avec les fournisseurs ;
- l'inefficacité du dispositif de recouvrement des coûts, notamment sous l'angle de la sécurisation des recettes, en raison d'une informatisation limitée de la gestion du service.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration et la Direction Générale de l'Hôpital Général de Yaoundé ont alors eu le réflexe du recours au tout nouveau mode de commande publique qu'est le contrat de partenariat, en s'appuyant sur le



critère d'urgence liée au souci de rattraper le retard observé dans ce secteur sensible qu'est la santé. L'éligibilité de ce projet de réhabilitation du laboratoire central, doublé de la construction d'une banque de sang, va donc être déclarée en mai 2011 par le CARPA lorsqu'il a été saisi par l'Hôpital avec l'étude de faisabilité du projet, pour évaluation préalable.

Procédure PPP

Le projet de « réhabilitation du laboratoire central de l'Hôpital Général de Yaoundé » est passé par toutes les étapes procédurales du régime des contrats de partenariat, à partir de la soumission au CARPA du dossier de faisabilité du projet composé du rapport des études de faisabilité et de l'avis favorable de soutenabilité budgétaire.



Dans son évaluation préalable réalisée en 2011, le CARPA a déclaré le projet éligible au régime des contrats de partenariat en raison de sa satisfaction des critères d'urgence, de complexité technique et de bilan financier favorable.

La procédure de sélection du partenaire privé est alors immédiatement lancée par une mise en concurrence qui a commencé par l'appel Public à Manifestation d'Intérêt publié n°01/APMI/CP/

HGY/2012 du 1er octobre 2012, puis par l'appel d'offres restreint n°01/AOR/CP/HGY/2014 du 03 avril 2014. Au terme de la procédure, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, agissant en qualité de Haute Autorité des Contrats de Partenariat, déclare en 2014 la société NUMELEC CAMEROUN adjudicataire du contrat de partenariat relatif au Financement, à la Conception, à la Construction, à la Maintenance et à l'approvisionnement continu des consommables et réactifs, afin de répondre à l'objectif de réhabilitation du laboratoire central de l'Hôpital Général de Yaoundé.

NUMELEC CAMEROUN est une société à responsabilité limitée, immatriculée au registre de commerce de Douala sous le numéro RC/DLA/2003/B/031696. Son siège se trouve au 100, rue Hydrocarbure 1044, BP : 17046, Douala-Bonapriso. Représentée par son Directeur Général, Monsieur NKANA Alain Géress, elle travaille sur l'équipement médical comme activité d'affaires

Le 22 mai 2015, le CARPA émet son avis de non objection au contrat négocié par les Parties.

Description du projet

A la signature dudit contrat le 11/08/2015, le projet de réhabilitation du laboratoire central de l'Hôpital Général de Yaoundé par le Partenaire privé porte sur les prestations ci-après :

- Réhabiliter le laboratoire central (bâtiment, plomberie, fluides, etc.)
- Construire, équiper et assurer la maintenance d'une banque de sang ;
- Renouveler et développer le plateau technique du laboratoire central ;
- Réaliser la maintenance des équipements et l'approvisionnement continu en Consommables et Réactifs ;
- Former le personnel utilisateur et de maintenance du laboratoire.

Liste des équipements et travaux attendus :

A - EQUIPEMENTS TECHNIQUES	Qtés
I- Bactériologie	
Etuve bactériologique ordinaire	2
Réfrigérateur de laboratoire	2
Microscope à fond noir	1
Microscope binoculaire	2
Automate pour identification et antibiogramme	1
Densitomètre	02
Centrifugeuse de table	1
Balance de précision	1
Bain-marie	1
Jeu de jarres aérobie et anaérobie (5)	1
Mixeur ou agitateur	3
Jeu de distributeurs de disques d'antibiotiques (3)	3
Tabouret de laboratoire	5
II- Biochimie	
Station intégrée d'électrophorèse	1
Spectrophotomètre	2
Automate de biochimie	1
Ionomètre	2
Centrifugeuse de table	1
Tabouret de laboratoire	5
Réfrigérateur laboratoire	1
Congélateur vertical	1
Réparation de la hotte	1
Réparation de l'automate Hitachi 902	1
III- Hématologie	
Coagulomètre	1
Analyseur automatique	1
Analyseur de gaz du sang	1
Microscope binoculaire	2
Microscope avec camera	1
Centrifugeuse de table	1
Centrifugeuse réfrigérée de table	1
Rhésuscope	2
Bain-marie	2
Plaque d'opaline pour groupage sanguin	10
Homogénéisateur pour les tubes NFS	1
Tabouret de laboratoire	5
Réparation automates Xenia et SF 3000	1
IV- Banque de Sang	
Réfrigérateur banque de sang	1
Congélateur vertical de plasma (- 86 °C)	1

Décongélateur de plasma	1
Rhésuscope	1
Tensiomètre de poignet	5
Thermomètre de référence	10
Centrifugeuse pour tubes à hémolyse	1
Centrifugeuse pour poches de sang	1
Fauteuil de prélèvement	4
Bouteilles O ₂ de 1litre	2
Stéthoscope médical	3
Pèse personne	2
Tabouret de laboratoire	3
Scelleuse électrique	1
Jeu de clamps et clips	1
Agitateur de plaquettes	1
Agitateur doseur pour collecte de sang	5
Container réfrigéré normalisé pour collecte mobile	2
Container réfrigéré normalisé pour transport hospitalier de sang	10
Accumulateurs de froid	50
V- Sérologie	
Chaîne ELISA complète	1
Automate d'immunologie	1
Réfrigérateur de laboratoire	2
Centrifugeuse de table	1
Congélateur vertical (-70°)	1
Tabouret de laboratoire	5
Réparation du cytomètre Facs Count	1
VI- Labo RIA	
Compteur gamma	1
Bain-marie	1
Congélateur vertical	1
Tabouret de laboratoire	3
VII- Anatomo-pathologie	
Réparation de la hotte	1
Microscope avec caméra vidéo	1
Station de distribution de paraffine	1
Etuve	1
Moule de coulage pour microtome	20
Réfrigérateur/congélateur	1
Classeur de lames et blocs (capacité 3000 lames)	1
Ordinateur	1
Balance de précision	1
Balance électronique	1
Boite à autopsie	1

Scie électrique pour trépanation	1
Manche de bistouri	3
Pompe Electrique avec accessoires (aspirateur de cavité, tube aspiration nasal, tube de drainage veineux)	1
Bocal injection complet 2, 5l	1
Bain-marie pour défrilage des coupes	1
Tabouret de laboratoire	3
VIII- Salle de prélèvement	
Fauteuil pour malades	5
Tabouret de laboratoire	5
Plateau inox + boîte à coton	10
VIV- Lavoir et destruction des milieux	
Laveur de verrerie	2
Distillateur d'eau	2
Autoclave	2
Tablier imperméable	5
Lunette de protection	10
Masque de protection respiratoire	10
B – MATERIELS DE BUREAUX	
I- Bactériologie	
Bureau	1
Fauteuil de bureau	1
II- Biochimie	
Bureau	2
Fauteuil de bureau	4
III- Hématologie	
Bureau	2
Fauteuil de bureau	4
IV- Banque de Sang	
Bureau	3
Fauteuil de bureau	6
V- Sérologie	
Bureau	1
Fauteuil de bureau	1
VI- Labo RIA	
Bureau	1
Fauteuil de bureau	1

VIII- Salle de prélèvement	
Bureau	1
Fauteuil de bureau	1
VIV- Bureaux de médecins	
Bureau	4
Fauteuil de bureau	4
Fauteuil visiteur	8
X- Bureau major	
Bureau	1
Fauteuil de bureau	1
Fauteuil visiteur	2
XI- Salle de garde	
Lit + matelas	2
Plaque chauffante	1
Réfrigérateur	1
Cafetière	1
Téléviseur	1
Petite salle à manger	1
XII- Salle d'attente des malades	
Téléviseur 42'	01
Chaise d'attente	20
Fauteuil roulant	03
C- BATIMENT	
I- Climatisation	
Réparation et révision de 14 ventilo-convecteurs	
Réhabilitation du groupe de pulsion et d'extraction	
Révision des pompes des sous-stations 602 et 400	
II- Plomberie	
Reprise des réseaux d'évacuation défectueux	
Remplacement de tous les matériels partiellement ou totalement défectueux du réseau d'alimentation	
III- Peinture	
Réfection de la peinture de l'ensemble des locaux et allées	
IV- Menuiserie	
Remplacement de toutes les serrures défectueuses	
Renouvellement des meubles de paille en-dommagés	

Consistance des prestations et objectifs de performance du partenaire privé

a) Sur la remise à niveau du plateau technique

Il s'agit de procéder au renouvellement de la quasi-totalité des équipements, aussi bien en appareils et mobilier de laboratoire que pour les automates de mesure. Les spécifications techniques de ces équipements doivent être respectées. Seuls trois automates (Biochimie, hématologie, sérologie) et deux hottes font l'objet de réhabilitation. L'objectif visé ici est de redonner au Laboratoire Central la capacité d'effectuer la totalité des 136 tests qu'il était capable de réaliser à son ouverture en 1988.

La reprise des installations de plomberie est également envisagée tandis que les meubles de paillasse pourront bénéficier de réparations localisées.

b) Sur l'amélioration de l'exploitation technique

L'entière responsabilité de la maintenance est confiée au partenaire privé qui peut faire valoir la garantie du constructeur des équipements le cas échéant. Le partenaire doit assurer une disponibilité optimale des équipements.

Dans sa mission de maintenance, il aura également la responsabilité entière de l'approvisionnement en consommables.

c) Sur l'amélioration de la gestion

Grâce à l'informatisation de la gestion par l'équipement approprié à mettre en place par le partenaire privé, la sécurisation des recettes devra être assurée, depuis la réception des échantillons jusqu'à la délivrance des résultats.

Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 1 023 792 388 F CFA
- Durée des travaux : 6,5 ans soit 78 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat.
- Engagements du partenaire public: Financement partiel (20%) de l'investissement, mise à disposition du terrain nécessaire à la construction de

la banque de sang pour une contenance superficielle de 990m², exploitation du laboratoire, commande et la gestion des stocks des consommables et réactifs.

- Missions du partenaire privé : Financement partiel (80%) de l'investissement, conception, construction, maintenance et l'approvisionnement continu des consommables et réactifs, afin de répondre à l'objectif de réhabilitation du laboratoire central de l'Hôpital Général de Yaoundé
- Mode de rémunération du Partenaire privé: par des paiements mensuels étalés sur 72 mois, à compter de la date de mise en service des ouvrages et équipements objet du projet.

Exécution du contrat

La réhabilitation devrait être exécutée dans un délai de 6 mois, mais elle a pris du retard à cause de la nécessité de se conformer aux nouvelles normes édictées par le Ministère de la Santé Publique en matière de revêtement des planchers des hôpitaux, mais aussi à cause de certaines interférences avec les travaux du Plan d'Urgence Triennal qui s'exécutaient dans cet hôpital dans le même temps.

En effet, en 2016, lors des travaux de construction de la banque de sang, des directives du Ministère de la santé Publique ont été émises, prescrivant ainsi l'utilisation des revêtements souples sans joints pour les sols et les paillasses sans joints dans les laboratoires d'analyses médicales. Ainsi, dans le but de se conformer à ces directives, le Partenaire Privé a saisi par correspondance n° 449/DCR/DG /DE/Numcam/Y du 03 Août 2016, le Partenaire Public d'une demande d'avenant, conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du contrat. Par correspondance n 0020-01017/L /DG du 11 janvier 2017, le partenaire public a marqué son accord de principe pour l'établissement de cet avenant et invité le Partenaire Privé à présenter un dossier comprenant des éléments techniques et financiers devant servir de base de négociation. Suite à cet accord, des négociations ont été

menées sous l'égide du CARPA. Au terme de celles-ci, les parties ont arrêté la consistance des modifications à apporter au contrat, tant au plan technique que financier. Les parties ont également convenu de la prorogation des délais de livraison compte tenu des délais d'exécution des prestations supplémentaires à effectuer.

Au 31 décembre 2017, les travaux de construction de la banque de sang sont achevés, et l'installation des équipements est en cours.

Quant à la réhabilitation du laboratoire, le partenaire privé a indiqué que la mise en service de la banque de sang permettra la réalisation de la plupart des analyses sanguines qui se font actuellement au laboratoire à réhabiliter. Ainsi, la réhabilitation du laboratoire pourra se faire rapidement étant donné qu'il n'y a pas d'infrastructure à construire.

Le partenaire Privé a aussi indiqué que le laboratoire peut être opérationnel à la fin mars 2018. Le retard a été essentiellement causé par le problème de mise au norme du revêtement des sols et les travaux qui sont effectués dans le bâtiment des urgences initialement prévu accueillir les équipements du laboratoire pendant ses travaux de réhabilitation.

Impacts socio-économiques du Projet

A - Sur le plan social

L'impact social visé est l'augmentation du taux de disponibilité du Laboratoire, en vue de

l'augmentation de son taux de fréquentation, de manière à ce qu'il atteigne au minimum son niveau de 2001, soit plus de 32 431 patients par an.

B – Sur le plan économique

En prenant comme référence l'Hôpital Général de Douala dont les performances sont meilleures avec des recettes annuelles de l'ordre de 630 millions F CFA, soit une moyenne mensuelle de 52 500 000 F CFA, d'une part, et en comparant le nombre de patients qui y sont consultés annuellement (40 000 patients environ) au nombre de patients reçus au Laboratoire Central (12 000 patients en 2008) à l'Hôpital Général de Yaoundé, d'autre part, il est réaliste de considérer que l'activité du Laboratoire Central pourrait, en hypothèse haute, être au moins triplée. Par prudence, c'est l'hypothèse moyenne est fixée en considérée en prenant en compte le facteur multiplicatif facteur de 2.5.

Les recettes annuelles pourraient donc se chiffrer à 500 millions F CFA avec une moyenne mensuelle de 41 millions F CFA.

Il a été indiqué lors de la réunion de suivi du projet à l'Hôpital Général de Yaoundé, qu'il existait des contrats de sous-traitance. Il est à noter que tous les équipements ont été importés: les portes de la banque de sang, le revêtement du sol, et le mobilier. Pour la construction du bâtiment de la banque de sang, la main d'œuvre est locale.

5. Projet de réhabilitation de l'Immeuble CNPS «Avenue De Gaulle » à Douala



Le contrat de partenariat relatif au financement, à la réhabilitation, à la transformation, à l'extension et à l'exploitation de l'immeuble CNPS « Avenue de Gaulle » à Douala a été signé le 23 octobre 2017 entre la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) comme partenaire public et la société FINANCIA PROPERTIES, pour une durée de 22 ans et 4 mois, à compter de sa date d'entrée en vigueur qui est la date de sa notification au partenaire privé (le 24 octobre 2017). Ce contrat arrive alors à son terme le 23 février 2040.

Genèse du Projet

- Dans les années 1980, la CNPS a construit en marché public à l'avenue Charles De Gaulle à Douala un immeuble résidentiel de 15 étages composé de 49 appartements et de 05 bureaux. Ces appartements présentaient les caractéristiques suivantes :

- 09 studios (séjour + une chambre) avec une superficie individuelle de 109 m² ;
- 12 appartements de deux (02) chambres avec une superficie individuelle de 166 m² ;
- 15 appartements de trois (03) chambres avec une superficie individuelle de 188 m² ;

- 13 appartements de quatre (04) chambres avec une superficie individuelle totale de 208 m².

Dégradé à cause du manque d'entretien (façades, étanchéité et aménagements intérieurs), cet immeuble nécessitait une réhabilitation en profondeur. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique de développement, visant notamment la rentabilisation de son patrimoine immobilier, le CNPS a eu recours au Partenariat Public Privé grâce au cadre légal et réglementaire en la matière en vigueur depuis 2006, pour lancer son projet de réhabilitation de l'immeuble baptisé « Avenue De Gaulle ». Une première procédure PPP engagée dans ce sens depuis 2012 a abouti à la signature en octobre 2014 du

contrat de partenariat n°001/14/DG/DFP/SIYA/BM/CNPS/2014 avec l'entreprise espagnole PIA GROUP LLC pour le financement intégral, la réhabilitation, l'exploitation et la maintenance pendant 17 ans (dont 2 ans de travaux) dudit immeuble.

Après la signature dudit contrat, l'entreprise a engagé des travaux préparatoires, à savoir l'installation de chantier et diverses démolitions, avant d'abandonner totalement le chantier pour des raisons financières. Aussi la CNPS a-t-elle constaté sa défaillance, puis mis un terme au contrat, par lettre de résiliation n°731/16/DG/DFP/SID/SID2/CNPS du 03 février 2016, après plusieurs mises en demeure restées sans suite.

La CNPS s'est aussi immédiatement engagée, dès décembre 2016, dans une nouvelle procédure qu'elle a entamée dès réception de l'offre spontanée de l'entreprise camerounaise FINANCIA CAPITAL et de son partenaire technique ARCHITECTURE STUDIO. Sous l'accompagnement du CARPA qui a examiné, avec avis favorable, les capacités financières et techniques du nouveau candidat proposé par la CNPS à la dispense à la mise en concurrence, cette nouvelle procédure qui a respecté toutes les étapes règlementaires, a abouti à l'adjudication en 2017 par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de FINANCIA CAPITAL pour un contrat de partenariat du projet de financement, réhabilitation, transformation, extension et exploitation de l'immeuble «Avenue de Gaulle » à Douala.

Procédure PPP

Le 16 décembre 2016, FINANCIA Capital a manifesté son intérêt auprès de la Direction Générale de la CNPS pour le financement, la réhabilitation et l'exploitation de l'immeuble CNPS dit «Avenue de Gaulle » situé à Douala, et actuellement inoccupé depuis plusieurs années.

La Direction Générale de la CNPS a alors transmis au CARPA l'offre de FINANCIA Capital ainsi que son dossier de capacités techniques et financières en vue d'appuyer la demande de dispense à la mise en concurrence à soumettre au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en faveur de ce partenaire. L'avis favorable émis par le CARPA au terme de son analyse des capacités financières de FINANCIA Capital et des capacités techniques de son partenaire ARCHITECTURE STUDIO, a permis au Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'accorder ladite dispense le 4 janvier 2017 et d'autoriser la CNPS à engager le dialogue de pré-qualification avec ce partenaire.

Par arrêté signé le 4 mai 2017, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement crée la Commission Spéciale des Contrats de Partenariat pour le projet de réhabilitation de l'immeuble CNPS « Avenue De Gaulle » à Douala et nomme son président dans le même temps.

Le dialogue de pré-qualification a eu lieu les 30 mai et 1er juin 2017 et est mené par un groupe de travail mis en place par le Directeur Général de la CNPS et au sein duquel le CARPA est représenté. L'offre initiale de FINANCIA Capital y est présentée et discutée. Le procès-verbal des travaux du dialogue de pré-qualification est dressé et signé le 1er juin 2017.

Au terme du dialogue, FINANCIA CAPITAL a présenté une offre finale qui a été soumise à l'analyse de la Commission Spéciale qui a siégé pendant 5 sessions en Juin et Juillet 2017.

Après réception du rapport d'analyse de la Commission Spéciale, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a, par communiqué publié le 5 septembre 2017, déclaré FINANCIA Capital adjudicataire du contrat de partenariat relatif au projet de réhabilitation de l'immeuble CNPS « Avenue De Gaulle » à Douala.

Par la suite, les négociations des termes du contrat par les parties ont eu lieu le 12 septembre 2017.

La signature du contrat par les parties (CNPS et FINANCIA PROPERTIES) a eu lieu 24 octobre 2017. Celui-ci a enregistré le Contrat dans les services des impôts le 25 octobre 2017.

Description du Projet



Différent de celui de la première procédure dont le contrat de partenariat a été résilié, le projet de réhabilitation de l'immeuble CNPS « Avenue De Gaulle » à Douala tel que conçu et proposé par FINANCIA Capital vise la transformation de cet immeuble en une infrastructure immobilière de haut standing répondant aux standards internationaux en matière d'immobilier et comprenant :

(1) Une résidence hôtelière portant sur l'un des deux bâtiments et comprenant :

- des suites hôtelières de haut standing (appartements meublés) ;
- un spa et une salle de sport ;
- une piscine ;
- un parking souterrain de 40 places.

(2) une zone de résidences privées portant sur une trentaine d'appartements locatifs au sein du second bâtiment et donnant à ses résidents l'accès à l'ensemble des commodités de la résidence hôtelière.

Ce projet s'étend sur une surface commerciale totale de 8497 m².

L'immeuble regroupera des logements dans la partie sud, et une résidence hôtelière au nord, surplombée dans la « surélévation » par des espaces lounge et détente (restaurant, bar, spa, fitness) ouverts au public.

Logements dans la partie Sud :

- 02 appartements de types F3 (160 m² environ);
- 15 appartements de type F4 (175 m² environ) ;
- 10 appartements de type F5 (200 m² environ) ;
- 01 appartement en duplex de type F6 (236 m² environ).

Appartements meublés dans la partie Nord:

- 06 appartements de type studio (38 à 48 m² environ) ;
- 29 appartements de type T1 (de 50 à 64 m² environ);

- 11 appartements de type T2 (de 92 m² environ).

Les bâtiments des bureaux et des logements auront leur hall spécifique tout comme la résidence hôtelière. Le jardin sera traité de manière paysagère avec de nombreuses plantations d'essences locales, une nouvelle piscine, et une large terrasse.

La durée prévisionnelle des travaux est de 24 mois.

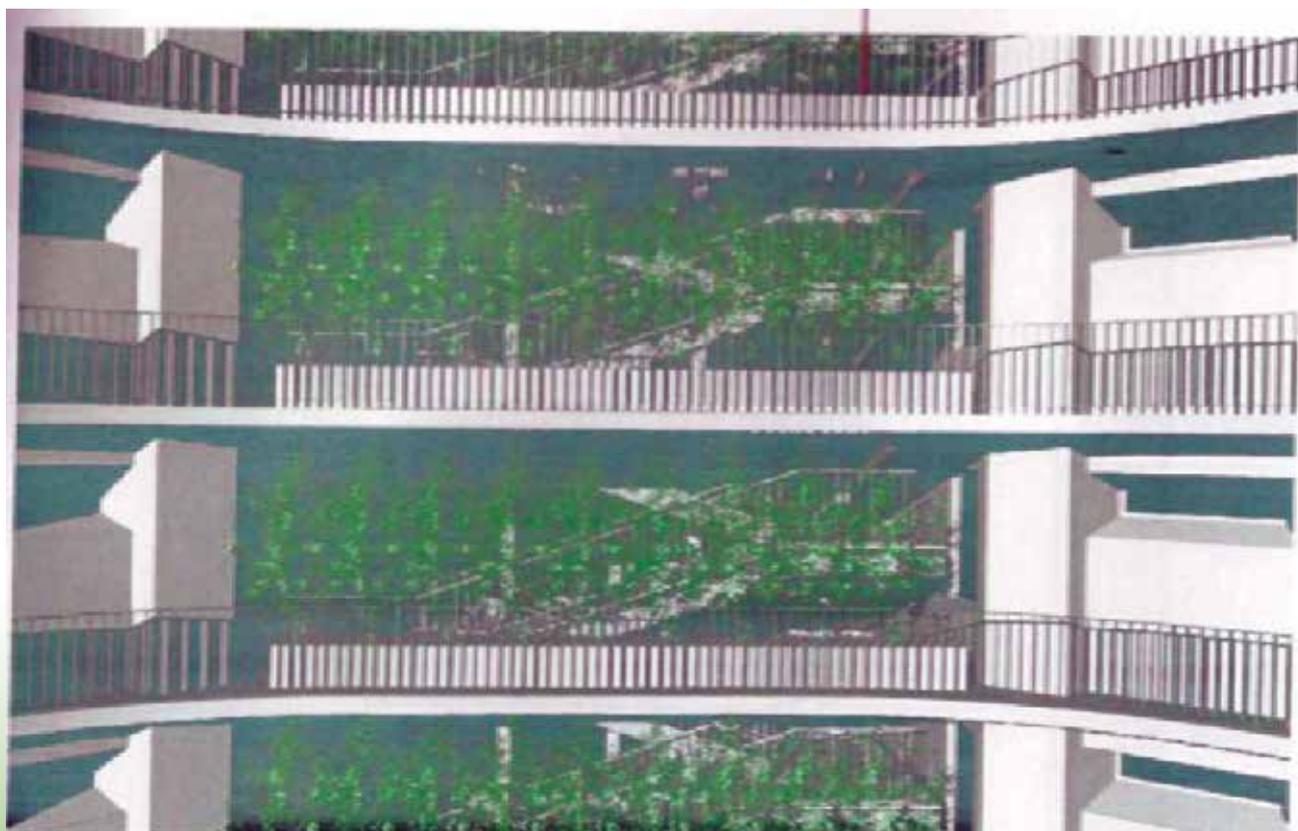
Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 13 milliards FCFA
- Durée de la phase transitoire (préparation-mobilisation des financements) : 4 mois à compter du 24 octobre 2017
- Durée des travaux : 24 mois à compter du 24 février 2018
- Durée d'exploitation : 240 mois à compter du 24 février 2020

- Engagement du partenaire public : mise à disposition du site, démarches en vue de l'obtention et du renouvellement de l'ensemble des documents administratifs nécessaires aux travaux, à la mise en service et à l'exploitation de l'immeuble : certificat de propriété, plan de situation du terrain, certificat d'urbanisme, permis de construire, notice de sécurité, notice d'impact environnemental. Prise en charge des taxes et droits de douane.

- Missions du partenaire privé :
 - o Le financement intégral du projet ;
 - o La réalisation des travaux de réhabilitation, de transformation et d'extension de l'immeuble selon le plan technique de réhabilitation contenue dans le dossier technique de l'offre initiale du groupement FINANCIA CAPITAL/ARCHITECTURE STUDIO;
 - o L'exploitation commerciale et la maintenance des ouvrages et équipements ainsi réhabilités, transformés et construits.

Exécution du Projet



Au 31 décembre 2017, les diligences exécutées par les parties se résument aux études techniques déjà réalisées par le partenaire privé, aux démarches qu'il a entamées pour la mobilisation des financements auprès de certains bailleurs de fonds et à la tenue le 1er décembre 2017 de la 1ère session de la Commission de Suivi-Evaluation du Projet composée des représentants des partenaires public et privé et du CARPA. Les recommandations formulées lors de cette session visaient surtout de la CNPS en l'invitant dans les meilleurs délais à réaliser les actions ci-après :

- Mise à disposition du partenaire privé des documents ci-après : permis de construire, certificat de propriété, duplicata du titre foncier, reconstitution du bornage du terrain;
- Retrait du panneau publicitaire installé par la société MEDIA PLUS devant l'immeuble et qui empêche l'accès au chantier ;
- Démontage des équipements des opérateurs des télécommunications et ceux de la Gendarmerie Nationale installés sur le toit de l'immeuble ;
- Résiliation des contrats ENEO et CDE existants.

FINANCIA PROPERTIES compte financer les 13 milliards FCFA de l'investissement selon la structuration ci-après :

- Fonds propres : 30%
- Dette : 70%

Impacts socio-économiques du Projet

Le projet de réhabilitation, de transformation et d'extension de l'immeuble CNPS « Avenue De Gaulle » vise les objectifs ci-après :

1. Participer à l'aménagement urbain de la ville par l'embellissement de l'avenue Charles De Gaulle, une artère à fort potentiel économique sur laquelle sont alignées plusieurs constructions de haut-standing. Cette artère traverse les quartiers Bonanjo (centre administratif de Douala) et Bonapriso (quartier résidentiel) ;
2. Offrir aux touristes un cadre résidentiel de très haut-standing dans la ville de Douala, de type « 5 étoiles », selon la classification du Ministère du Tourisme ;
3. Générer des revenus supplémentaires pour la CNPS, contribuant ainsi à lui garantir le paiement de ses engagements financiers vis-à-vis des retraités ;
4. Participer à l'essor économique du pays à travers les revenus fiscaux que générera le projet, mais aussi de nombreux emplois directs et indirects qu'il créera en confiant des prestations aux PME camerounaises.

Le projet n'étant pas encore dans sa phase travaux, encore moins dans sa phase d'exploitation, il n'est pas possible au stade actuel de donner les impacts chiffrés.

6. Projet de modernisation du système d'information de la Douane Camerounaise



Le contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à l'installation, à l'exploitation et à la maintenance du système d'information de la Douane Camerounaise a été signé le 04 septembre 2015, entre l'Etat du Cameroun représenté par le Ministre des Finances et la société CAMPASS S.A., société de projet créée par l'adjudicataire coréen CUPIA. Le contrat a été enregistré le 1er octobre 2015 et notifié au partenaire privé le même jour. Les articles non rattachés aux travaux sont entrés en vigueur dès la date de signature. Son entrée en vigueur intégrale, initialement prévue le 03 octobre 2016 au plus tard, soit 13 mois après sa signature, a été repoussée d'accord partite à la date du 1er juin 2017, en raison du retard observé sur la mise à disposition totale et complète de l'assiette foncière, mais aussi du retard sur le bouclage financier.

Genèse du Projet

L'un des domaines d'actions de la stratégie nationale est la facilitation des échanges et de la circulation des biens et des personnes. Dans cet ordre d'idées, plusieurs programmes ont été mis en place visant la réduction des délais de passage des marchandises, notamment au port de Douala, et l'amélioration du climat des affaires au Cameroun en général.

Sur le plan international, le Cameroun, avec les autres Membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), a participé aux travaux de la

Conférence Ministérielle de l'OMC qui a abouti à l'adoption d'un Accord sur la facilitation des échanges. Dans la même lancée, le Chef de l'Etat vient de promulguer la loi autorisant l'adhésion du Cameroun à la Convention de Kyoto Révisée pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers. Les deux instruments susvisés exigent une gestion automatisée des opérations de dédouanement.

Par ailleurs, la ratification de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union

Européenne et la tendance générale de libéralisation des échanges et de mondialisation impliquent que les administrations douanières soient plus que jamais appelées à gérer un flux toujours croissant du commerce extérieur. Il s'agit là d'autant d'éléments qui militent en faveur de la mise en place des systèmes performants et efficaces de gestion douanière pour permettre à ce corps de remplir pleinement ses missions.

Dans cette optique, et eu égard aux limites du système de dédouanement actuel, l'Administration des Douanes a entrepris des démarches exploratoires visant à rechercher un système informatique de gestion douanière plus robuste, qui pourrait l'accompagner dans sa vision d'une douane moderne et performante au service d'un Cameroun émergent.

Le système E-CUSTOMS proposé par l'administration douanière Coréenne CUPIA a particulièrement retenu l'attention des Douanes Camerounaises. Il s'agit d'un système développé en Corée et qui permet à une administration des douanes de gérer toutes ses opérations sur une seule plateforme. Il a reçu plusieurs distinctions internationales, à l'instar de:

- meilleur système de gestion douanière (Banque Mondiale – 2011, 2012 et 2013) ;
- meilleure pratique du système de traçabilité des marchandises par L'OMD, 2004 ;
- meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption en douane (Nations Unies – 2001) ;

- meilleures pratiques en matière d'e-dédouanement (Banque Interaméricaine de Développement et Banque Asiatique de Développement – 2001) ;
- meilleures pratiques en matière de gestion du tracking des marchandises (Organisation Mondiale des Douanes - 2004) ;
- meilleures pratiques en matière de gestion des droits de propriété intellectuelle (Organisation Mondiale des Douanes – 2006) ;
- certification BSI ISO20000, 2006 ;
- meilleure pratique « Doing Business » de la Banque Mondiale 2009/2010/2011/2012.

Le système E-CUSTOMS est utilisé par plusieurs administrations douanières des pays en voie de développement et des pays émergents, notamment en République Dominicaine, Mongolie, Laos, Népal, Thaïlande, Vietnam, Indonésie, Guatemala, Équateur, Costa Rica, Mexique, Slovénie, Kenya et Tanzanie. L'expérience de la Tanzanie a été particulièrement édifiante car il s'agit d'un pays Africain au même niveau de développement que le Cameroun, avec un environnement douanier similaire à celui du Cameroun en matière de transit transfrontalier, et qui a réussi la migration du SYDONIA++, système de dédouanement actuellement utilisé par les Douanes Camerounaises, vers le système E-CUSTOMS.

Procédure PPP

Le contrat de partenariat relatif au « financement, conception, installation, exploitation et maintenance du système d'information de la Douane Camerounaise » a été signé au terme d'une procédure dite de « dispense à la mise en concurrence » enclenchée en 2012. Avant cela, une évaluation préalable réalisée par le CARPA a conclu à son éligibilité au régime des contrats de partenariat pour des raisons d'urgence, de complexité technique et de bilan financier favorable.

Tout part de l'année 2012, lorsque CUPIA, fait une proposition spontanée au Ministre des Finances du Cameroun relative à la modernisation du système informatique des Douanes camerounaises.

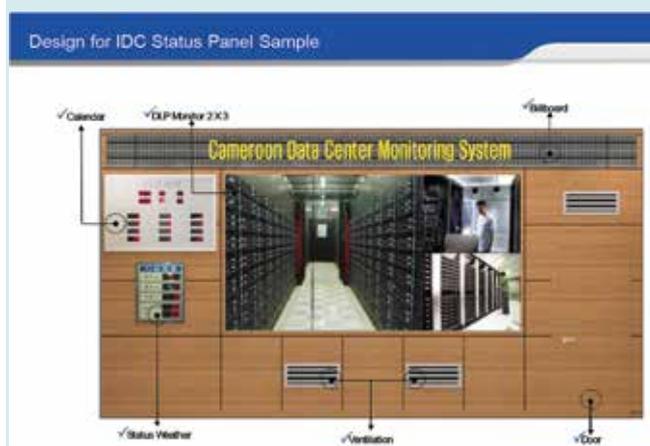
Eu égard aux caractéristiques intrinsèques de ce projet, notamment le fait que CUPIA propose une solution brevetée à l'Administration des Douanes pour la modernisation de son système informatique, le Ministre des Finances a sollicité une procédure de dispense à la mise

en concurrence pour la conclusion d'un contrat de partenariat relatif à ce projet.

Par Correspondance N° B68/SG/PM du 13 Mai 2015, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et Haute Autorité des Contrats de Partenariat, autorise alors, après avis du CARPA, la dispense à la mise en concurrence et demande à l'Administration des Douanes,

d'engager directement le dialogue de pré-qualification avec l'entreprise CUPIA.

L'avis favorable de soutenabilité budgétaire du Ministre des Finances est émis en 2015 sur le motif d'une rentabilité du projet démontrée par des simulations financières et qui garantit le remboursement des capitaux à mobiliser pour le financement du projet.



Après l'adjudication prononcée en faveur de CUPIA par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le contrat de partenariat est négocié par les parties, avec l'appui du CARPA aux côtés du MINFI, et est signé le 04 septembre 2015 au cours d'une cérémonie solennelle. Par la suite, CUPIA crée la société de projet dénommée « CAMPASS S.A. » en s'associant avec une autre entreprise coréenne YDK.

Caractéristiques du Projet

Le projet de modernisation du système informatique de la douane camerounaise comprend 3 composantes principales :

- la construction d'une salle informatique équipée (data center) à Douala;
- la construction d'un data center secondaire équipé (backup) à Yaoundé ;
- le développement des logiciels de gestion intégrée des fonctions douanières en remplacement du système actuel SYDONIAWORLD de la douane camerounaise.

Ce système informatique appelé E-CUSTOMS permettra :

- sur une gestion optimale des cargaisons, l'apurement efficient de tous les colis conduits en douane,
- une gestion intégrée des données du commerce extérieur,
- un système de dédouanement robuste,

- une gestion complètement automatisée (100% sans papier),
- une gestion optimale des inspections y compris les inspections avant embarquement,
- une gestion efficiente du recouvrement des droits et taxes et des garanties,
- la gestion des passagers,
- la gestion des envois postaux et des messageries,
- la gestion des risques,
- la gestion des contrôles a posteriori,
- la gestion du contentieux et du renseignement et la production des rapports pour faciliter le pilotage stratégique de l'Administration des Douanes.

En fait, le système de CUPIA (appelé UNI-PASS, et qui deviendra e-CUSTOMS au Cameroun) se distingue de plusieurs systèmes de gestion douanière de plusieurs manières :

- UNI-PASS est une application Web à 100%, livrée avec un client minimal pour faire face aux problèmes liés à l'insuffisance et à la performance des réseaux de télécommunications ;
 - UNI-PASS est une application intégrée, entièrement automatisée, très flexible, compatible, qui utilise la technologie de l'information de pointe pour fournir un système douanier performant de haute qualité. Plutôt que de chercher à s'adapter à un système figé, elle préconise la mise en place d'un système taillé sur mesure et développé pour l'Administration des Douanes du Cameroun ;
 - UNI-PASS se concentre davantage sur la gestion et le suivi du fret en ce sens qu'elle permet un monitoring réel du mouvement des marchandises, contrairement à SYDONIAWORLD où la cargaison est gérée seulement au niveau de la déclaration. Ce qui ne permet pas un suivi réel de la marchandise mais plutôt un suivi documentaire ;
 - Le système coréen intègre les avancées récentes de la Douane Camerounaise notamment dans les domaines de la mesure des performances, la maîtrise de la prise en charge des marchandises, l'intégration et l'amélioration de l'application de suivi par géo-localisation des marchandises en transit;
 - Parlant des modules développés, la différence entre SYDONIAWORLD et E-CUSTOMS est bien évidente dans les modules de gestion du fret, de la gestion des risques, d'inspection, du contrôle à posteriori et d'assistance aux utilisateurs. Le grand nombre de fonctionnalités qu'offre E-CUSTOMS permet une plus grande précision dans la gestion opérationnelle des différents régimes douaniers et la prise des décisions stratégiques.
 - Le système Coréen est livré avec une plateforme matérielle complète, sécurisée et moderne, appuyée sur des solutions techniques fiables assurant une gestion et une maintenance préventive.
 - L'extension du système à tout le pays permet une multi-intégration des différents partenaires agissant dans la place portuaire, organismes et institutions.
- Le coût d'investissement prévisionnel du projet est estimé à 35,118 milliards de FCFA répartis ainsi qu'il suit :

Rubriques	Coût (milliards de fcfa)
Développement	19,153
Infrastructures	12,098
Transfert de connaissance	0,742
Dépenses courantes	3,125
Total	35,118



Informations clé du contrat

- Date de signature : 4 septembre 2015
- Date d'enregistrement : 1er octobre 2015
- Date effective d'entrée en vigueur des articles relatifs aux travaux : 1er juin 2017
- Coût d'investissement : 35,1 milliards FCFA
- Durée des travaux : 3 ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat
- Durée d'exploitation : 12 ans à compter de la fin des travaux, avec possibilité d'exploitation partielle avant la fin des 3 ans des travaux, au fur et à mesure de la livraison des applications
- Engagement du partenaire public : mise à disposition des sites du data center à Douala et à Yaoundé, libre de tout recours ; prise en charge des droits de douane et de la TVA sur les achats locaux de matériels
- Missions du partenaire privé : Financement intégral, conception, construction des data center, développement et maintenance du système informatique E-CUSTOMS

Exécution du contrat



Financement du projet

Le contrat prévoit un montage financier tel que les 65% du coût du projet proviendraient d'un emprunt bancaire, soit près de 20 milliards FCFA et 35% en fonds propres, soit près de 15 milliards FCFA.

En Avril 2017, CAMPASS S.A. a réussi à obtenir le financement bancaire prévu, au taux de 7,5% pour une durée de remboursement de 7 ans à compter de la mise en service du projet.

Le débloqué des fonds propres se fait progressivement au fur et à mesure de l'avancement du projet. Au 31 décembre 2017, près de 3,7 milliards FCFA ont déjà pu être mobilisés en fonds propres.



Travaux en phase d'investissement

Composante 1 : construction du data center de Douala

Commencés le 29 mai 2017, les travaux de construction du data center à Bonanjo, un bâtiment R+1, se sont déroulés avec célérité au point où en décembre 2017, il ne restait plus que les aménagements intérieurs relatifs à la plomberie, à l'électricité et au plafonnage.

Les difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux du data center de Douala sont les suivantes :

- fortes pluies sur la ville de Douala au mois de juillet qui ont ralenti les travaux ;
- travaux supplémentaires: Remplacement du sol existant par de la pouzzolane , déplacement des câbles, construction d'un nouveau local pour groupe, aménagement des parkings et accès au bâtiment ;



- complexité et délais longs d'enlèvement des matériaux de construction commandés à l'étranger.

La date de fin du chantier de Douala est prévue au 28/02/2018.

Composante 2 : travaux de construction du data center de Yaoundé

Une étude commencée depuis le mois de Décembre 2017 sur le choix du site a abouti à deux propositions : le site d'Etoudi et celui de Mbankomo. Compte tenu de l'avancée des travaux relatifs à la construction du Centre d'Instruction Douanière sur le site de Mbankomo, ce dernier a finalement été retenu le 12 Décembre 2017 par l'Administration douanière.

Mais ce site présente les difficultés ci-après:

- Il est accidenté et nécessite par conséquent des travaux préliminaires coûteux et importants à la charge de la Douane
- Il n'est pas alimenté en électricité, eau et connexion internet.

Composante 3 : développement de l'application

Commencés le 16 janvier 2017, les travaux de développement prévus pour 3 ans doivent alors s'achever en janvier 2020. Ils s'exécutent en grande partie en Corée.

Au 31 décembre 2017, le taux de réalisation des différents modules est indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Taux de réalisation
Clearance	23%
Cargo management	23%
Risk Management	23%
Portal	23%
Transit management	23%
Document scan / Scanner Interface	23%
E-payment	10%

Description des différents modules à développer :

Area	Scope
Clearance management	Import and export declaration processing, duty assessment, inspection management, e-payment management, duty collection management, security management, duty collection reporting
Risk management 1	Targeting management (clearance), application of various targeting techniques
e-Payment	e-payment management
Portal	Access control, contents management, e-document management, strategic statistics, information provision to users
External customs gateway	Data exchange
Cargo management	Manifest management, entry/release management, unload management,
Transit management	Internal transit management, international transit management
Investigation/Surveillance	Investigation management, surveillance management
Post Audit	Post clearance audit management
Knowledge management	Knowledge publishing, knowledge sharing, knowledge evaluation
Passenger clearance	Passenger clearance management
Risk management 2 (DW)	Improvements to targeting management (cargo, post audit), data warehouse development, meta data, user interface.
Litigation system	Litigation management, result management
Document scan	Attached document management
EWACS	Application monitoring, Early Warning system, Log recording
Performance management (BSC)	Key Performance Indicator Management, Performance management
Data Migration	Migration of data from ASYCUDA to the new system

Promotion des PME

Quelques PME locales ont été sollicitées dans l'exécution des travaux du data center de Douala. Il s'agit de :

Maitre d'œuvre	Constructeur	Sous-traitants
STS Sigma Engineering Sarl	<ul style="list-style-type: none"> DONGYANG Construction (Génie civil) 	<ul style="list-style-type: none"> Tek Engineering (Electricité) EDZ (fourniture et pose des faux planchers) La Grande Plomberie (Plomberie) CGSP (Laboratoire)

Impacts socio-économiques du Projet

Sur le plan social

Depuis le lancement du projet, de nombreux emplois ont été créés. En effet, des marchés signés pour la construction du Data Center de Douala ont pu générer près de 41 emplois, dont 30 temporaires et 11 contrats à durée déterminée.

La construction du Data Center de Yaoundé va générer près de 40 emplois également.

Pour la phase de développement du logiciel, en plus de l'équipe du partenaire technique coréen CUPIA, CAMPASS a recruté la société camerounaise ITGStore comme maitre d'œuvre délégué, avec près de 10 personnes travaillant sur le projet.

CAMPASS a formé une équipe interne composée de 8 employés en CDI pour le suivi de la mise en œuvre du projet.

A moyen terme, CAMPASS compte étoffer son équipe pour la phase d'exploitation du projet.

Un autre volet de l'impact social du projet, dans sa phase exploitation, réside dans le fait qu'il évitera aux usagers des services export et import les tracasseries actuellement rencontrées lors des opérations de dédouanement, car toute la procédure sera dématérialisée. Les délais de ces opérations vont être réduits de moitié comme cela s'est observé en Tanzanie où un projet similaire a été exécuté.

Pour terminer, à travers l'interconnexion de tous les intervenants de la chaîne de dédouanement, le système E-CUSTOMS réduira les délais et les coûts du traitement des importations

et des exportations en procurant à chaque partie prenante, la bonne information au bon moment. En effet, le système permettra l'échange d'informations précises et en temps réel. La simplicité, la transparence et l'efficacité constituent les caractéristiques clés du système.

Sur le plan économique

Le projet permet également dans ses phases conception et construction, comme on l'a vu plus haut, de contribuer au développement des activités de quelques petites et moyennes entreprises locales (sous-traitants et autres), contribuant ainsi à la création de richesses, avec un impact positif sur la croissance économique du pays.

Le partenaire privé bénéficie déjà d'une exemption de paiement des droits de douane et de TVA sur les achats locaux de matériel. Ce qui constitue pour lui une importante économie de trésorerie destinée à lui garantir un rapide retour sur investissement en phase d'exploitation.

Le projet n'étant pas encore en exploitation, les impacts économiques prévus dans cette phase-là peuvent être calqués sur les résultats obtenus en Equateur et en Tanzanie, deux pays ayant déjà implémentés le système Uni-pass :

En EQUATEUR, les observations ci-après ont été :

- forte baisse de la durée de traitement des opérations de dédouanement : le délai est passé de 11 jours à 5 jours
- forte hausse des droits de douane collectés : +65% entre 2009 et 2015

- le ratio de la sélection automatique des produits à haut risque a augmenté grâce à l'analyse des données et au développement du système. Le ratio des produits sélectionnés automatiquement est passé de 1% à 56%.

- Ce système a amélioré les procédures de dédouanement pour les biens importés et exportés.

Evidemment, pendant la période d'exploitation, comme pour les projets précédents, l'Etat percevra des impôts et taxes que paiera le partenaire privé.

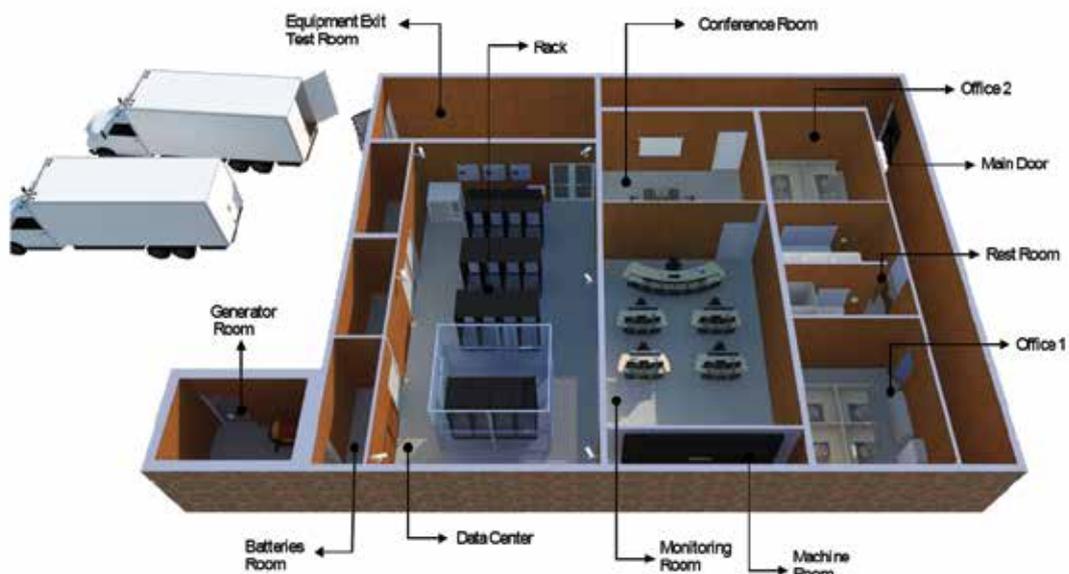
TANZANIE

- La Tanzanie a augmenté ses revenus de 29% après l'implémentation du système UNI-PASS. Cet objectif a été atteint malgré une baisse des volumes de - 6,1%

Le système E-castms contribuera fortement à l'amélioration du classement du Cameroun dans le « Doing Business».

Design for IDC

3D View



7. Projet PIPELINE LIMBE-YAOUNDE



Le contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance d'un pipeline des produits pétroliers entre Limbé et Yaoundé, en passant par Douala et Edéa a été conclu le 2 décembre 2014 entre l'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de l'Eau et de l'Energie et la société Pipeline Petroleum Products S.A (3PL S.A).

Né de la volonté du gouvernement de moderniser le schéma logistique des produits pétroliers, le projet de pipeline vise non seulement à sécuriser le circuit de distribution desdits produits pétroliers, à préserver le réseau routier des dégradations du fait des camions citernes qui parfois laissent le produit se déverser sur la route, détériorant ainsi la chaussée, mais il vise également à contribuer à la baisse du prix du carburant à la pompe. En effet, il a été démontré que le transport des produits pétroliers par pipeline était le moyen le plus propre et le moins onéreux de tous les autres moyens de transport qui existent actuellement (rail, route, cabotage en mer...).

Procédure PPP

Le projet de pipeline a été dévolu à la société 3PL au terme d'une procédure concurrentielle sanctionnée par un dialogue de préqualification. Au terme de celle-ci, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a déclaré la société 3PL SA adjudicataire du contrat de partenariat et celui-ci a été signé le 02 décembre 2014.

Caractéristiques du Projet

Le projet de pipeline Limbé – Douala – Edéa – Yaoundé présente un linéaire de 363 km, avec les caractéristiques suivantes :

- Station relais à Limbé avec un dépôt d'une capacité de 80 000m³ ;
- Station relais et dépôt à Dibombari d'une capacité de 41 000 m³ ;

- Station relais à Edéa ;
- Des unités de contrôle de système à Limbé, Edéa et Yaoundé.

Le pipeline aura des diamètres variants entre 8 et 12 cm.

Le coût total du projet est estimé à 406,44 millions d'Euros réparti comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| • Coûts de construction (EPC) : | 323,30 millions Euros |
| • Frais financiers : | 49,94 millions Euros |
| • coûts de la SPV (société de projet) | 33,20 millions Euros |

Présentation du partenaire privé

Le partenaire privé est une société de droit camerounais créée spécialement pour l'exécution du contrat de partenariat relatif au financement, conception, construction, exploitation et maintenance d'un pipeline des produits pétroliers entre Limbé et Yaoundé. Elle a pour nom « 3PL »

Information clé du contrat

- Coût d'investissement : 406,44 millions d'Euros ;
- Durée des travaux : 3 ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat ;
- Durée d'exploitation : 30 ans à compter de la fin des travaux ;
- Engagement du partenaire public: mise à disposition du site du projet, libre de tout recours ; prise en charge des droits de douane et de la TVA sur les achats locaux de matériels et garantie des volumes à hauteur de 81% des produits mis à la consommation dans le périmètre concédé ;
- Missions du partenaire privé : Financement intégral, conception, construction, exploitation et maintenance du pipeline et ses infrastructures pendant toute la durée du contrat.

Exécution du contrat

Signé le 02 décembre 2014, le contrat a prévu une série de conditions suspensives pour son entrée en vigueur intégrale. Ces conditions ont été levées progressivement. A ce jour, il reste la mise à disposition effective du terrain expurgé de tous droits, par le Partenaire Public dont les démarches sont en cours de réalisation. Le tracé définitif a été sécurisé. Les études techniques d'exécution sont en cours de réalisation. Les contrats de conception et construction en mode EPC et le contrat d'exploitation et de maintenance ont d'ores et déjà été signés entre le partenaire privé et les entreprises spécialisées..

Au 30 novembre 2017, les «due diligences» sont en cours, en vue du closing financier qui devrait se matérialiser par un contrat de financement entre le partenaire privé 3PL et le pool des banques prêteuses.

8. Projet d'Exploitation du Terminal à Conteneurs au Port de Kribi



Dans sa politique de développement du pays et de réalisation des grands projets structurants, le Gouvernement a lancé le projet de réalisation du Complexe Industriel-Portuaire de Kribi (CIPK) qui inclut comme composante la construction du port en eau profonde de Kribi. Pour l'exploitation et la maintenance du Terminal à conteneurs dudit port, le gouvernement a, le 3 février 2014, publié l'appel à manifestation d'intérêt n°001/14/APMI/CIPK/COPIIL en vue d'un Contrat de partenariat. Cette procédure qui a respecté toutes les étapes réglementaires, a vu le Groupement Bolloré –CGM CMA –CHEC déclaré adjudicataire du contrat de partenariat y relatif. Ce Groupement a créé une société de projet dénommée Kribi Containers Terminal (KCT) laquelle a signé le contrat avec le Port Autonome de Kribi en date du 25 juillet 2017.

Caractéristiques du Projet

Durant la Période d'Exploitation, le Terminal à Conteneurs aura pour ouvrage d'accostage, réservé aux navires opérés dans le Terminal, le Quai n°2 de 715 m de long et -16 m de profondeur en pied de quai, équipé de rails de roulement de portiques, capable d'accueillir des navires de 100.000 DWT avec un chenal d'accès et un bassin d'évitage dragués à -15 m.

Durant cette Période d'Exploitation, le Terminal à Conteneurs comprendra les Equipements suivants mis à la disposition du partenaire privé:

- les trois cent deux mille neuf cent soixante m² (302.960 m²) de superficie revêtue, composée d'une zone de travail à quai, de terre-pleins d'entreposage, de voies de circulation intérieure et d'une voie d'accès dédiée incluant la porte d'entrée/sortie du Terminal ;
- un bâtiment administratif ;
- un atelier de maintenance et un magasin d'emportage/dépotage (CFS) ;

- un bâtiment et des Equipements de la station de contrôle électrique ;
- tous les réseaux divers (électricité, éclairage, fibre optique et communication, eau potable, anti-incendie et assainissement) avec leurs composantes souterraines et en surface. Ils incluent les bornes anti-incendie ainsi que les mâts et les poteaux d'éclairage avec tous leurs équipements suspendus, de même que des caméras du réseau de surveillance de l'Autorité Portuaire dont les images seront accessibles au Partenaire Privé.
- la clôture ;
- 5 portiques de quai sur rails (STSG) d'une capacité de levage de 65 tonnes et d'une portée avant de 61 m.
- 2 rails de roulement des portiques ;
- 15 portiques de parc sur pneumatiques (RTG) d'une capacité de levage de 41 tonnes sur une portée de 23,50 m et 5+1 hauteurs de gerbage.
- 2 reach-stackers d'une capacité de 45 tonnes et 3 chariots élévateurs de conteneurs vides pouvant gerber sur 7 niveaux.
- 6 chariots élévateurs d'une capacité de 3 tonnes.
- 25 tracteurs et 30 remorques portuaires pouvant charger 2 conteneurs de 20' ou 1 conteneur de 40 à 45'.
- 7 ponts bascules d'une capacité de 100 tonnes dont l'emplacement sera décidé avec l'accord du Partenaire Privé.

Informations clé du contrat

- Droits d'entrée : 77 millions d'Euros ;
- Redevance fixe : 33 millions d'Euros ;
- Redevance variable : 23% du chiffre d'affaires annuel de la société de projet ;
- Frais de stationnement : 50% des frais payés par les usagers du terminal à reverser au partenaire public ;
- Durée d'exploitation : 25 ans à compter de l'entrée en vigueur ;

Engagements et droits du partenaire privé

Le partenaire privé s'engage notamment à réaliser les missions suivantes :

- l'exploitation des Ouvrages et des Equipements du Terminal jusqu'à la fin du Contrat ;
- l'entretien et la maintenance des Ouvrages et des Equipements du Terminal pendant sa période d'exploitation.
- le Partenaire Privé bénéficie de l'exclusivité du droit d'exercer les Services portuaires suivants dans le Périmètre du Terminal et sur les quais le délimitant :
 - les services de manutention de chargement et de déchargement des navires opérés sur les quais du Terminal, y compris les opérations de manutention effectuées à bord des navires ;
 - les services de manutention de transfert des conteneurs entre les quais et les terre-pleins du Terminal ;
 - les services de manutention de chargement et de déchargement des conteneurs ou de leurs marchandises sur les moyens de transport terrestre de livraison ou de réception ;

- les services d'entreposage, de stationnement, de gardiennage et de gestion informatisée des conteneurs et de leurs marchandises dans le Périmètre du Terminal ;
- les services d'emportage/dépotage des conteneurs dans le Périmètre du Terminal;
- les services de sûreté et sécurité des biens et des personnes relevant des responsabilités du Partenaire Privé dans le Périmètre du Terminal, conformément aux Lois et Règlements;
- les services d'entretien et de maintenance des Ouvrages et des Equipements du Terminal, notamment et sans que cette liste soit limitative, les terre-pleins, les installations, les bâtiments, les réseaux, les outillages, les matériels, les deux (2) voies de roulement des portiques de quai et la zone de bord à quai, à l'exclusion du dragage ainsi que de l'entretien du mur de quai, de la partie de la poutre de couronnement hors du Périmètre et de ses équipements (défenses d'accostage, bollards et réseaux enterrés dans la poutre de couronnement).

Principaux engagements du partenaire public

Le Partenaire Public s'engage à prendre ou à faire prendre par les Autorités Compétentes les dispositions requises pour que le Partenaire Privé et les usagers du Terminal bénéficient de tous les services nécessaires pour une bonne exploitation du Terminal, et ce de façon continue, à des tarifs compétitifs et avec une qualité de service conforme aux normes et standards internationaux en usage dans les ports modernes.

Pendant la durée du Contrat, le Partenaire Public s'engage également à assurer ou à faire assurer :

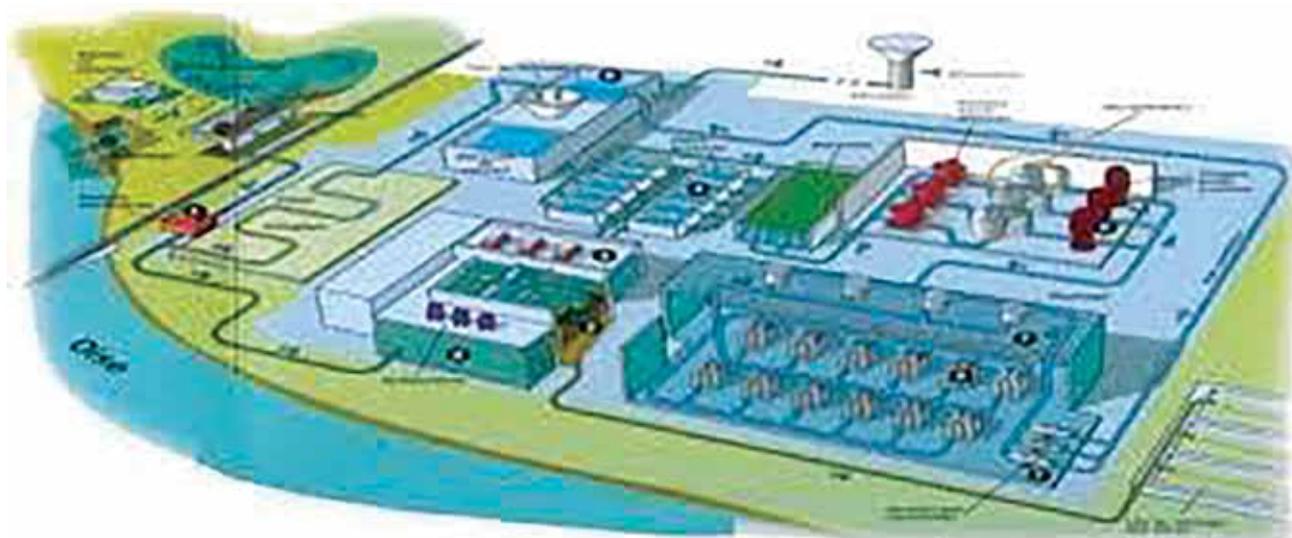
- l'entretien du mur de quai du Terminal, de la partie de sa poutre de couronnement
- hors du Périmètre et de ses équipements d'accostage (bollards et défenses) ;
- le dragage d'entretien et de maintien des profondeurs d'eau du chenal d'accès et du bassin portuaire à leur côte initiale ;
- l'accessibilité maritime et terrestre du port en eau profonde de Kribi conformément au schéma d'aménagement général du Complexe ;
- l'entretien des voies d'accès terrestre dans l'enceinte du port en eau profonde de Kribi.

Exécution du contrat

Signé le 25 juillet 2017 entre le PAK et Kribi Container Terminal, le contrat est supposé entrer en vigueur au courant du mois de janvier 2018, au terme de la levée de toutes les conditions suspensives y relatives. Et les parties au contrat ont donné l'assurance quant au début de l'exploitation effective du Terminal à conteneurs du port de Kribi, dès le mois de mars 2018.



9. Projet de renforcement de l'approvisionnement en potable de la ville de Yaoundé en Mesure d'urgence



Le Secteur de l'eau potable au Cameroun est caractérisé par des pénuries dans les grandes agglomérations urbaines du pays. Ces pénuries sont dues notamment à l'insuffisance, à la vétusté de l'équipement de production et à l'explosion démographique qui augmente la demande en eau potable. Pour répondre à la demande croissante de l'eau potable au Cameroun en général, et dans la ville de Yaoundé en particulier, le Gouvernement cherche à mettre en œuvre des mesures d'urgence visant à atténuer la crise, et à assurer une disponibilité durable de l'eau potable pour la ville de Yaoundé, et en tant que de besoin, pour d'autres agglomérations du Cameroun.

C'est dans ce sens qu'un "Memorandum Of Understanding (MOU)" a été signé le 22 Février 2013, suivi d'un Protocole d'Entente signé le 31 décembre 2013 entre le Gouvernement du Cameroun et Imperial Holdings Limited (IHL) en vue d'un approvisionnement supplémentaire de 50 000 m³ d'eau potable par jour dans la ville de Yaoundé et d'autres agglomérations du Cameroun. Ces deux instruments juridiques ont été suivis par la signature d'un contrat de partenariat, le 1er décembre 2014.

Objet et Caractéristiques du Projet

Le Contrat a pour objet le renforcement par le Partenaire Privé, de l'approvisionnement de 50 000 m³ (cinquante mille mètres cube) d'eau potable en vrac par jour et 2000 m³ (deux mille mètres cube) d'eau potable par jour en bidon de 20 litres dans la ville de Yaoundé.

Tout au long de l'exécution dudit Contrat, sous le contrôle de la Personne Publique, et dans les conditions prévues dans le Contrat et notamment dans les Pièces Techniques, le

Partenaire Privé s'engage à financer, concevoir, construire, exploiter et maintenir une usine de production et de purification de l'eau potable à partir de la Mefou, une banlieue de Yaoundé, et d'introduire l'eau ainsi produite (en vrac) dans le réseau de distribution, pour être distribuée par l'opérateur compétent.

L'exécution du Contrat se subdivise en trois phases indiquées ci-après :

- Phase 1 : 15 000 m³/J (Vrac) et 1000 m³/J (Bidons) ; durée de 6 (six) mois à compter de la Date de l'Entrée en Vigueur du Contrat,
- Phase 2 : 30 000 m³/J (Vrac) et 1 500 m³/J (Bidons) ; durée de 12 (douze) mois à compter de la Date de l'Entrée en Vigueur du Contrat,
- Phase 3 : 50 000 m³/J (Vrac) et 2000 m³/J (Bidons) ; durée de 24 (vingt quatre) mois à compter de la Date de l'Entrée en Vigueur du Contrat.

Engagement principal du partenaire privé

Le Partenaire Privé s'engage principalement à financer et à réaliser les études de conception, les travaux de construction de l'usine de production de l'eau potable et de tous les Ouvrages connexes, ainsi que l'exploitation et la maintenance subséquentes afin de répondre à l'objectif d'approvisionnement supplémentaire de la ville de Yaoundé en 50 000 m³ d'eau en vrac par jour et 2000 m³ d'eau potable par jour en bidon. La mission du Partenaire Privé doit s'exécuter conformément au calendrier arrêté.

Engagement principal du partenaire public

Dans le cadre de l'exécution dudit contrat, les activités ci-après sont de la responsabilité du Partenaire Public :

- mise à disposition des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;
- Indemnisations, expropriations et autres compensations sur lesdits terrains ;
- Défrichage, abattage et dessouchage ;
- Terrassements généraux ;
- Ouverture et aménagements des accès ;
- Construction et équipement de la ligne électrique desservant l'usine avec une capacité d'au moins deux (2) MW.

Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 25 914 943 175 FCFA ;
- Durée des travaux : 3 ans à compter de l'entrée en vigueur du contrat ;
- Durée d'exploitation : 15 ans à compter de la fin des travaux ;
- Le Partenaire privé est tenu de négocier dans des bonnes conditions du marché et de conclure un contrat d'achat de l'eau produite sous la forme « Take or pay » avec la société fermière en matière de distribution d'eau potable au Cameroun.
- La Personne Publique s'engage à garantir l'efficacité et la pérennité de ce mécanisme à travers une Convention Quadripartite

ou Accord Direct regroupant l'État, le Partenaire Privé, la Société Concessionnaire et gestionnaire du Patrimoine en matière de l'Eau, et la Société titulaire du contrat d'affermage de distribution d'eau.

- Dans le cadre du présent contrat, deux modes de rémunération sont autorisés pour le Partenaire Privé, à savoir :
 - la vente d'eau en vrac au Fermier via le réseau public de distribution d'eau potable en vue de l'approvisionnement en eau de la ville de Yaoundé ;
 - la vente d'eau en bidon au grand public.

Exécution du contrat

Signé le 1er décembre 2014 entre le Ministre de l'Eau et de l'Energie et le représentant de Imperial Holding Limited (IHL) qui agissait au nom et pour le compte de la Société de projet, le contrat est entré en vigueur et devrait être achevé à ce jour.

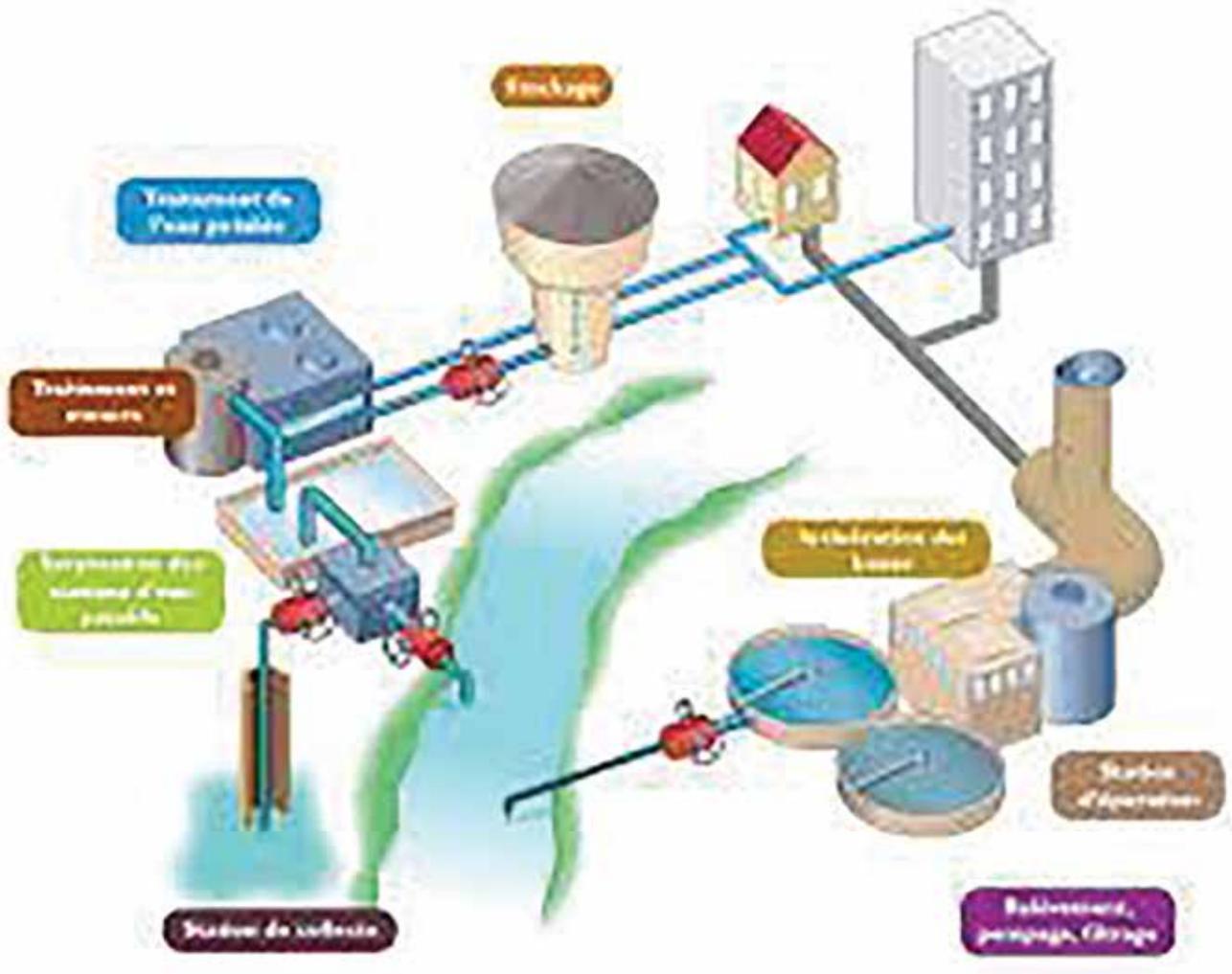


Tableau récapitulatif des travaux de terrain :

N°	TACHES REALISEES	TAUX D'AVANCEMENT
1	Nettoyage général (défrichage, abattage, dessouchage et évacuation)	65%
2	Terrassements généraux	35%
3	Ouverture et aménagement des accès	15%
Taux global d'exécution des travaux de terrassement		31.06%

10. Projet de réhabilitation de la blanchisserie de l'Hôpital Général de Douala

Avec le démarrage des activités de l'Hôpital Général de Douala (HGD) en 1988, le service de blanchisserie de l'hôpital accueillait un ensemble d'équipements qui jusqu'à très récemment n'a pas été renouvelé. Si quelques-uns de ces équipements fonctionnaient encore à une moyenne de 20% de leurs capacités au moyen d'énormes difficultés liées notamment à la maintenance d'équipements obsolètes, d'autres étaient cependant hors service du fait de l'extrême rareté des pièces de rechange.

Les conséquences de la vétusté de ces équipements étaient alors établies sur le double plan économique et sanitaire.

Plan économique

Le premier effet de la vétusté des équipements était l'externalisation du service de blanchisserie qui a des implications fortes sur le budget de l'HGD. En effet, ladite externalisation coûte en moyenne 20 400 000¹ FCFA HT par mois à l'HGD, soit près de 245 millions de FCFA HT par an pour un budget légèrement supérieur à 7 milliards de FCFA.

Plan sanitaire

Le deuxième effet était lié à la baisse d'activité dans l'ensemble de l'Hôpital, les secteurs les plus impactés étant les blocs opératoires et les hospitalisations. Ceci s'explique par le fait que ces secteurs sont les principaux pourvoyeurs en linge (blouses du personnel médical, paramédical et techniques).

L'externalisation des services de la blanchisserie était également à l'origine de nombreux risques de contamination du fait du transport et de la manipulation du linge de l'HGD, posant ainsi le problème de normes hospitalières dans le lavage de tels linges. Il pouvait s'agir d'une part, du transfert des infections nosocomiales de linge sale de l'Hôpital vers d'autres linges que le prestataire extérieur lave dans sa blanchisserie ou d'autre part, d'un transfert d'infections de l'extérieur vers le milieu hospitalier à travers le linge lavé pouvant créer des complications supplémentaires aux patients et au personnel médical et paramédical à travers les champs opératoires, les blouses et les vêtements que portent les patients hospitalisés.

En somme, la vétusté des équipements combinée à l'impérieuse nécessité d'internaliser un service qui obéit à des normes hospitalières bien précises dans une optique de réduction des risques de contamination ont justifié l'intérêt pour l'HGD de réhabiliter son service de blanchisserie

Description du projet

Le présent projet a pour objet la rénovation du service de blanchisserie de l'Hôpital Général de Douala en vue de son fonctionnement optimal. Tout au long de l'exécution du Contrat et sous le contrôle de la Personne Publique, le Partenaire Privé s'engage à :

- financer les équipements ;
- acquérir et installer les équipements ;
- exploiter les équipements installés ;
- assurer la maintenance des équipements installés ;
- former les utilisateurs des équipements.

La nature des équipements se présente comme suit:

- deux sècheuses repasseuses ;
- deux séchoirs électriques 30 kg ;
- deux laveuses à barrière sanitaire bi frontale 160kg ;
- une laveuse industrielle 25 kg ;
- une laveuse industrielle 10 kg ;
- uneessoreuse industrielle 30 kg ;
- uneessoreuse industrielle 12 kg ;
- trois tables de repassage autonome ;
- une chaudière électrique.

¹ Le lavage d'1 kg de linge coûte en moyenne à l'extérieur 2 400CFA. Sachant que l'HGD utilise en moyenne 8 500kg de linge par mois, le coût de linge lavé à l'extérieur est en moyenne : 8500 x 2400 = 20 400 000 F/mois.

Passation du contrat PPP

La procédure de sélection du cocontractant de l'Hôpital Général de Douala s'est ouverte avec la déclaration du CARPA, par communiqué n°002/16/P/ST/CARPA du 06 mai 2016, de l'éligibilité du projet au régime des contrats de partenariat. A l'issue de l'APMI n°001/APMI/MSP/HGD/DG/2016 du 02 août 2016 et de l'AOR n°001/AOR/MSP/HGD/DG/2017 du 15 juin 2017, la société Elégance Pressing Sarl a été admise au dialogue de pré qualification puis à déposer son Offre finale analysée par la Commission Spéciale des contrats de partenariat ad hoc.

La signature du contrat est intervenue le 10 octobre 2017 après avis de non objection du CARPA et adjudication du projet à la société Elégance Pressing prononcée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Partenaire privé

Elégance Pressing est une Société à Responsabilité Limitée immatriculée au registre de commerce sous le numéro RC/Douala/2015/M/4613, ayant son siège social à Douala au 9 avenue Charles De Gaulle Bonanjo. C'est une société spécialisée dans le secteur d'activité de la blanchisserie qui jouit, non seulement d'une expérience nationale puisque présente dans l'ensemble des dix Régions au Cameroun, mais également s'exporte bien à travers notamment des parts de marchés qu'elle gagne au niveau sous régional spécialement en matière de lingerie hospitalière.



Informations clés du contrat

- Coût total du projet : 1,052 milliards FCFA incluant le coût d'investissement (0,358 milliards F), les charges d'exploitation et maintenance (0,462 milliards F) et la rémunération du partenaire privé et celle des bailleurs de fonds ;
- Durée d'acquisition-installation des équipements : deux (02) mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat ;
- Durée d'exploitation : cinq (05) ans à compter de la date de mise en exploitation des équipements ;
- Loyer mensuel à verser par l'HGD : 17, 54 millions de FCFA HT;
- Engagement du partenaire public : mise à disposition du site du projet, libre de tout recours ; prise en charge des droits de douane et de la TVA sur les achats locaux de matériels, paiement des loyers sur la période du contrat ;
- Missions du partenaire privé : Financement intégral, équipement, exploitation et maintenance de la blanchisserie de l'Hôpital Général de Douala.

Exécution du contrat

Après la mise à disposition par l'Hôpital Général de Douala des locaux de la blanchisserie au Partenaire privé par note de service n°011/HGD/DG/DT/2017, ce dernier a, le 18 octobre 2017, procédé à l'enregistrement dudit contrat.

Le contrat étant désormais entré en vigueur, le Partenaire privé a installé les équipements et opéré les tests préliminaires de rodage des équipements : le procès-verbal signé contradictoirement entre les parties indique d'ailleurs que la date de mise en exploitation est fixée au 01er janvier 2018.



Impacts socio-économiques

Avec la signature de ce contrat, l'Hôpital Général de Douala achète un service de blanchisserie pour un loyer mensuel de près de 22% moins cher, par rapport à l'externalisation du service soit une épargne de près de 4,8 millions par mois et un total de 293 millions tout au long de la période d'exploitation. En outre, ce dernier récupèrera au terme du contrat des équipements en bon état de fonctionnement.

11. Projet de « Gare routière de Bonabéri-Sodiko »



Douala, capitale économique du Cameroun est le lieu de convergence des populations venant des autres villes en quête d'un espoir de vie meilleure. Cette affluence de personnes a comme corollaire une activité intense des transports interurbains qui se développe considérablement dans la ville de Douala, ayant pour conséquence des points de chargement et de déchargement inappropriés conduisant à une désorganisation de la circulation routière.

De même, l'on observe depuis plusieurs années, une recrudescence du trafic interurbain intense à travers la création des agences de voyage disséminées dans les différents quartiers de la ville de Douala.

La Communauté Urbaine de Douala, dans ses documents de planification CDS, Agenda 21, Plan d'Occupation des Sols, etc., s'est fixé parmi ses axes stratégiques principaux, l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'aménagement des équipements marchands constitue un des axes prioritaires de développement de la ville.

Dans l'arrondissement de Douala IVe, l'utilisation de la gare routière de Sodiko n'est pas optimisée, et ne garantit plus toutes les conditions d'accueil et de sécurité.

Le projet de Modernisation de la gare de Bonabéri Sodiko s'intègre dans le cadre du Plan de Développement de la ville de Douala à l'horizon 2025, avec en bonne place, la relance de la croissance économique, de l'emploi et de la modernisation des équipements et des infrastructures de la ville. Il vient en complément aux actions majeures engagées par le Gouvernement, notamment:

- la construction en cours d'un second pont sur le Wouri ;
- la réhabilitation de la pénétrante ouest allant du pont sur le Wouri au carrefour Bekoko.

Description du projet

Le projet de Modernisation de la gare routière de Bonabéri comportera les composantes ci-après :

- un bâtiment central de type R+M+2, abritant les bureaux, les espaces commerciaux, la salle d'attente, un espace à usage d'hébergement et de restauration et dix (10) agences de voyage haut standing;
- une plateforme centrale d'une capacité de 54 places pour le débarquement des passagers et 10 places pour l'embarquement ;
- du côté droit : 15 kiosques, 17 agences de voyage moyen standing et 01 bloc de toilettes publiques ;
- à l'arrière : 04 agences de moyen standing, un garage, une laverie ;
- du côté gauche : 32 kiosques, 01 superette, 15 places de parking et 01 bloc de toilettes publiques ;
- du côté de la façade avant : 25 places de parking ;
- une station-service ;
- un poste de transformation électrique MT/BT dédié.

Passation du contrat PPP

La procédure, initiée en février 2014 avec la publication par le CARPA de l'éligibilité du projet de construction de la Gare routière de Bonabéri, a connu à tour les étapes ci-après :

- le lancement par la Communauté Urbaine de Douala de l'Appel Public à Manifestation d'Intérêt n°B70/d-27/SG/PM pour la présélection de candidats en vue du financement, de la conception, de l'aménagement, de l'exploitation et de l'entretien de la gare routière dite « Gare routière de Bonabéri » au lieu-dit Sodiko en date du 22 septembre 2015 ;
- le lancement le 04 Avril 2016 de l'Appel d'Offres Restreint n°0132/CUD/CAB-DLG/2016 ;
- le candidat pré qualifié à l'issue de l'Appel d'Offre, le groupement SPH) a été invité au dialogue de pré-qualification au terme duquel les deux parties ont signé un procès-verbal en date du 15 Novembre 2016 ;
- le rapport d'analyse de l'Offre finale du groupement SPH par la Commission

Spéciale ad hoc a conduit à l'adjudication du projet audit groupe et à la signature du contrat de partenariat le 27 juillet 2017, après avis de non objection du CARPA en date du 05 juillet 2017.

Passation du contrat PPP

Le groupement SPH, cocontractant de la CUD dans le cadre du présent projet est constitué ainsi qu'il suit :

Société des Travaux Entretien et Représentation Sarl au capital de 1.000.000 de francs CFA, ayant son siège social à Douala, BP 18256, inscrite au registre de commerce et du crédit mobilier du tribunal de première instance de Douala sous le numéro RC/DLA/2011/B/1275 ;

Les ETS PUBLIAFRIC, BP 643 Douala, inscrite au registre de commerce et du crédit mobilier du tribunal de première instance de Douala sous le numéro RC/DLN/2004/A/1998, BP 643 ;

Société Heavy Duty Engineering Sarl, au capital de 1.000.000 de francs CFA, ayant son siège à Yaoundé, BP 8580, inscrite au registre de commerce et du crédit mobilier du tribunal de première instance de Yaoundé sous le numéro RC/YAO/2008/B/1004.

Informations clés du contrat

- Coût total du projet : 2,53 milliards FCFA TTC ;
- Durée de construction : douze (12) mois à compter de l'entrée en vigueur du contrat ;
- Durée d'exploitation : vingt (20) ans à compter de la date effective de mise en service de l'ouvrage ;
- Engagements du partenaire public :
 - o mise à disposition du site du projet,
 - o prise en charge des droits de douane et de la TVA sur les achats locaux de matériels,
 - o financement partiel des investissements à hauteur de 1,23 milliards de FCFA HT.
- Missions du partenaire privé : Financement partiel à hauteur de 1,23 milliards de FCFA HT, construction, exploitation et maintenance de la gare routière, paiements de redevances au partenaire public.

Exécution du contrat

Après la signature du contrat le 27 juillet 2017, ce dernier a été enregistré le 10 août 2017 et notifié le 30 août 2017 au Partenaire Privé.

La mobilisation du financement du Partenaire privé est en cours en vue du démarrage des travaux. Les échanges effectués avec la CBC et la Société Générale sont à un stade très avancé.

S'agissant des études, elles sont en cours de finalisation notamment en ce qui concerne les études d'exécution. Les plans architecturaux ont été finalisés et transmis à la Communauté Urbaine de Douala. Les études géotechniques ont également été contractualisées.

Les démarches pour la mise à disposition du site ont été engagées par la partie publique.

Impact socio-économiques

Dans l'objectif de moderniser la ville de Douala à travers le développement des services publics de nature à booster les activités économiques locales, le projet contribuera à :

- améliorer l'image de la ville de Douala ;
- décongestionner le trafic au centre-ville de Douala ;
- promouvoir le tourisme par la fourniture de meilleures conditions de voyage ;
- créer des emplois des emplois stables et décents ;
- Renforcer les recettes fiscales et communales.

12. Projet Transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé



Le contrat de partenariat relatif au financement, à la mise en place d'un système de transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé, a été signé le 30 août 2016 entre d'une part l'Etat du Cameroun, représenté par le **Ministre des Transports** et la **Communauté Urbaine de Yaoundé**, et d'autre part le **Groupement EXIMTRANS AFRIQUE SARL/IRMAOS MOTA CONSTRUCAO DE CARROCIAS SA**.

Il faut rappeler que le transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé a connu trois (03) principales phases de développement. Du début des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980, ce service était assuré par la Société de transport urbain du Cameroun (SOTUC).

A partir du milieu des années 1980, le Cameroun connaît une grave crise économique qui touche tous les secteurs publics et privés. La mise en place d'un plan d'ajustement structurel amène l'Etat à se désengager de l'activité économique afin de laisser les règles du marché la réguler. La SOTUC qui connaît déjà d'énormes difficultés est liquidée. Mais très vite l'offre privée va s'avérer insuffisante et non structurée face à la forte urbanisation de la ville de Yaoundé.

Avec la reprise de la croissance économique observée à partir de l'année 2010, le gouvernement souhaite une modernisation du service de transport urbain. C'est ainsi que des études de plan de déplacement urbain sont lancées, la voirie réhabilitée avec l'appui de certaines banques multilatérales de développement (partenaires au développement) (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement). Parmi les différentes options envisagées pour la modernisation du transport urbain (BRT, TRAMWAY, Bus, etc), le gouvernement choisira de commencer par le transport par bus. Compte tenu d'un certain nombre de contraintes qui pèsent sur le budget d'investissement public, l'option qui sera finalement retenue pour la mise en place dudit transport par bus sera le Partenariat Public-Privé (PPP).

Procédure PPP

Le contrat de partenariat pour la mise en place d'un système de transport urbain de masse dans la ville de Yaoundé a été passé à la suite d'une procédure de dispense d'appel à la concurrence.

Des différentes propositions reçues par le gouvernement pour la mise en œuvre dudit projet, celle de la société portugaise **IRMAOS MOTA CONSTRUCAO DE CARROCIAS**, sera jugée la plus avantageuse au regard des coûts

d'investissement, de la durée d'exploitation, du coût du service de transport, etc. Conformément aux textes en vigueur, une dispense à la concurrence a été accordée à ladite société par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (PM/CG) le 08 juillet 2016. Par la suite, le Ministre des Transports a signé le 12 juillet 2016, la décision créant le comité chargé de conduire le dialogue de préqualification et de négocier les termes du contrat. Ledit dialogue s'est déroulé du 18 au 21 juillet 2016, au terme duquel le groupement **EXIMTRANS AFRIQUE/IRMAOS MOTTA** a été

invité à remettre son offre finale. Cette offre finale a été dépouillée et analysée par la commission spéciale des contrats de partenariat (CSCP), mise en place par arrêté du PM/CG signé le 27 juillet 2016. Au terme de son analyse, la CSCP a proposé au PM/CG le groupement EXIMTRANS AFRIQUE/IRMAOS MOTTA, comme adjudicataire du contrat. Le communiqué portant désignation de l'adjudicataire a été signé par le PM/CG le 12 août 2016. Au terme des négociations des termes du contrat, il a été signé le 30 août 2016.

Caractéristiques du Projet

Dans le cadre de l'exécution dudit contrat, la mission du partenaire privé se décline ainsi qui suit :

- l'acquisition de 150 bus et des équipements annexes pour l'exploitation du transport public de masse dans la ville de Yaoundé ;
- l'exploitation de 13 lignes identifiées comme périmètre du projet dans la ville de Yaoundé ;
- la maintenance desdits bus et de tous les Ouvrages et équipements annexes pendant toute la durée du Contrat de partenariat ;
- la construction de vingt-six (26) terminaux bus, soixante-cinq (65) abribus et de cinq cent soixante-dix-neuf (579) arrêts bus ;

Les treize (13) lignes ci-dessus mentionnées, sont les suivantes :

1^{ère} ligne : Lycée de Nkozoa – Olembé (stade PAUL BIYA) – Messassi-Émana-Etoudi-tongolo-Mballa II-NLONGKAK-Warda-Boulevard du 20 mai 1972-Mokolo ;

2^{ème} ligne : Chapelle Messa-Boulevard du 20 mai 1972-Mvog ada-essos (lycée bilingue) – omnisport - Shell elig edzoa-manguier-Etoudi chapelle ;

3^{ème} ligne : Boulevard du 20 mai 1972-boulangerie acropole- mbi -coron - mvan - Tropicana -total ekoumdoum – awae – nkomo – biteng – nkoabang-mimboman don bosco ;

4^{ème} ligne : CAMTEL-MINPOSTEL--cité verte-oyomabang-nkolbissong-béatitude-lebou-di ;

5^{ème} ligne : Ngoa ekelle (entrée université)-

lycée Leclerc-monument de la réunification-voirie municipale-cathédrale-camair-elig Essono-quartier fouda- omnisport -ngouso-éleveur-nkolfoulou-soa ;

6^{ème} ligne : Boulangerie acropole- mbi-coron-mvan-1^{er} échangeur-2^{ème} échangeur-ahala (complexe NOSA) ;

7^{ème} ligne : Boulangerie acropole- mbi-coron-mvan-Tropicana-tradex odza-messamen-dongo- odza borne 10-odza terminus ;

8^{ème} ligne : MINPOSTEL-Hilton--voirie municipale-assemblée nationale-ÉMIA-total melen-carrefour obili-carrefour biyem assi-acca-sia-rond-point express-montée jouvence-lycée de mensonge ;

9^{ème} ligne : Pharmacie du boulevard du 20 mai 1972-Hilton-éducation nationale--carrefour MEC- betsi-lycée d'étoug ebe - centre des handicapés-carrefour tkc-carrefour simbock ;

10^{ème} ligne : Rond-point bastos-sous-préfecture de tsinga-nkomkana-Madagascar-hôpital central - immeuble rose - casino-pharmacie du soleil ;

11^{ème} ligne : Rond-point NLONGKAK-CUY-commissariat central – SHO -avenue Kennedy-poste central - mess des officiers –olezoa -carrefour 3 statues-scdp-carrefour nsam-obo-bogo-rond-pointDamase ;

12^{ème} ligne : Camtel - ada – cornier – emombo - mimboman terminus - mimboman liberté - hôtel du plateau - lycée bilingue essos - titi garage - omnisport.

13^{ème} ligne : Direct Hilton – aéroport international.

Présentation du partenaire privé

Pour l'exécution du contrat, le groupement EXIMTRANS AFRIQUE/IRMAOS MOTTAa créé une société de projet de droit camerounais dénommée Société de Transport et Equipements Collectifs de Yaoundé SA (STECY).

L'actionnariat de la STECY se compose comme suit :

- Société EXIMTRANS AFRIQUE SARL, à hauteur de 56%
- Société OMEGA INDUSTRIES SA, à hauteur 39% ;
- Société IRMAOS MOTTA SA, à hauteur de 5%.

Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 17,705 milliards FCFA
- Durée du contrat : 10 ans à compter de la date de son entrée en vigueur
- Engagement du partenaire public : mise à disposition d'une base logistique de 2ha, de 13 mini-bus Coaster, des abribus ; une subvention de 100 Fcfa par ticket ; prise en charge des droits de douane et de la TVA sur les achats locaux de matériels
- Missions du partenaire privé : Financement intégral, mise en place et exploitation du système de transport urbain de masse de la ville de Yaoundé.



Mini-bus Coaster mis à la disposition du partenaire privé

Exécution du contrat

Signé le 30 août 2016, l'entrée en vigueur du contrat était subordonnée à la réalisation des conditions suspensives et cumulatives ci-après :

- la notification du contrat de partenariat au partenaire privé, intervenue le 13 septembre 2016 ;
- l'enregistrement du contrat par le partenaire privé dans un délai de quatorze

(14) jours à compter de ladite notification, effectué le 05 octobre 2016 ;

- la mise à disposition au partenaire privé, par la personne publique, de la base logistique du projet libre de tout recours. Les biens mis à la disposition du partenaire privé y compris ladite base logistique ont fait l'objet d'une décision n°259/D/SG/

DAFE/16 du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Yaoundé, en date du 21 septembre 2016. Cependant, le partenaire privé n'a pu accéder à la base logistique que le 27 décembre 2016.

Les parties au contrat ont alors convenu que la date du 27 décembre 2016 soit retenue comme date d'entrée en vigueur du contrat.

Il faut rappeler qu'initialement, le contrat signé le 30 août 2016, prévoyait que la mise en service des cent cinquante (150) Bus sera progressive et s'exécutera suivant le phasage suivant :

- Quarante (40) Bus avant le 31 octobre 2016;
- Vingt (20) Bus avant le 31 décembre 2016;
- Quatre-vingt-dix (90) Bus avant le 30 juin 2017;

Suite au glissement de la date d'entrée en vigueur du contrat, La STECY a effectivement lancé ses activités d'exploitation le 25 mars 2017. Après quelques mois d'opérations, le partenaire privé a proposé au partenaire public le remplacement des Bus de longueur 12m par ceux de longueur 7m, plus opérationnels au regard des caractéristiques de la voirie de la ville de Yaoundé. Le partenaire privé a précisé que cette modification du gabarit des bus n'aura aucun impact sur le service de transport attendu, qui est mesuré par trois paramètres : la fréquence, la ponctualité et la qualité de service.

Ces changements ont été entérinés par l'avenant n°1 au contrat. Ainsi, la flotte comprendra 210 Bus et Minibus qui seront mis en service ainsi qui suit :

- 50 Bus au 31/12/2016 ;
- 13 Minibus au 31/01/2017 ;
- 77 Minibus au 30/03/2018 ;
- 70 Bus et Minibus au 30/11/2018

A la date du 31 décembre 2017, l'état d'exécution est le suivant :

- une flotte de 60 Bus ;
- un service de Bus opérationnel sur 06 lignes ;
- Près de 23500 cartes de transport, livrés aux clients ;
- un effectif total du personnel de la STECY qui s'élève à 250 employés.

Dans le cadre de l'exécution du contrat de partenariat, le Partenaire privé indique faire face aux difficultés suivantes :

- l'occupation anarchique de ses arrêts bus et abris bus ;
- les altercations avec les transporteurs clandestins sur certaines lignes, notamment celle de Soa ;
- le mauvais état des routes ;
- les lenteurs administratives, principalement dans la délivrance des attestations de prise en charge (APEC) des taxes et droits de douane ;



Cartes de transport

Impacts socio-économiques du Projet

Une étude réalisée par l'Agence Française de Développement (AFD) établit la demande de transport urbain dans la ville de Yaoundé à environ 500 000 personnes par jour. Les taxis et les voitures personnelles supportent près de 90% de cette demande, pendant que les véhicules clandestins assurent en majorité les 10% restants.

Le système de transport proposé dans le cadre dudit projet vise à transporter près de 75 000 personnes par jour, un service de transport qui se veut de meilleure qualité par rapport à l'offre existante en termes principalement de coût et de sécurité.

Les enquêtes menées par le groupement EXIMTRANS AFRIQUE/IRMAOS MOTTA, ont montré qu'un habitant de la ville de Yaoundé dépense en moyenne 500 Fcfa (équivalent de deux trajets) par jour pour ses déplacements par Taxis ou véhicules clandestins, pendant que sur la même distance le service de transport proposé par le projet lui coûterait 200 Fcfa. Ce dernier a ainsi la possibilité de dégager près de 300 Fcfa par jour sur son budget de transport et de les allouer vers la satisfaction d'autres besoins. Aussi, avec une moyenne de près de 19 500 000 personnes transportées par an, le projet permet de dégager un montant total de près de 5,85 milliards de Fcfa.

Au 31 décembre 2017, la STECY fait savoir les statistiques suivantes :

- Près de 2 175 000 personnes ont été effectivement transportées, ce qui génère au regard des hypothèses prises plus haut, une économie de près de 652,5 millions de Fcfa ;
- l'effectif du personnel s'élève à 250 employés, soit près de 420 millions de Fcfa versés au titre des salaires et rémunération ;
- Près de 20 millions de Fcfa, versés au titre du règlement des factures d'eau, d'électricité et d'internet ;
- Près de 10 millions de Fcfa, versés aux services fiscaux au titre de l'Impôt sur les Sociétés.

Par ailleurs, l'impact économique du projet dans la lutte contre la congestion automobile et les embouteillages (un meilleur temps de parcourt des trajets), pourra être estimé et valorisé à long terme.

Suivi du contrat

Pour le suivi des engagements contractuels par les parties, un comité a été mis en place par le Ministre des Transports par décision n°00010/D/MINT du 31 janvier 2017. La composition dudit comité a été constatée par note de service n°00028/NS/MINT/CAB/IG signée le 31 janvier 2017.

Au 31 décembre 2017, le Comité de suivi a tenu cinq sessions.

N°	Date	Synthèse des travaux
1	09/02/2017	<u>1^{ère} session</u> Session inaugurale consacrée à l'installation des membres du Comité
2	02/03/2017	<u>2^{ème} session</u> Les travaux ont porté sur les points suivants - Elaboration du programme de travail et du budget du comité ; - Présentation de la situation de départ de la STECY (investissements, équipements, matériels roulant, etc..) ; - Evaluation de la mise en activité de la STECY (résultats, contraintes et autres difficultés à lever)
3	18/05/2017	<u>Réunion restreinte du comité</u> Pré-examen du projet d'avenant au contrat
4	02/06/2017	<u>Réunion restreinte du comité</u> Pré-examen du premier rapport d'activités de la STECY
5	15/06/2017	<u>3^{ème} session</u> Examen du premier rapport d'activités de la STECY

13. Projet Construction de trois immeubles à Okolo-Yaoundé



Procédure PPP

Le contrat de partenariat pour la construction d'un complexe immobilier à Okolo-Yaoundé a été passé à la suite d'une procédure de dispense d'appel à la concurrence.

A la suite d'une offre spontanée du Groupement ELEPHANT GLOBAL HOLDING/LES BATISSEURS REUNIS et évaluation préalable du CARPA ayant établi l'éligibilité du projet au régime des contrats de partenariat, une dispense d'appel à la concurrence a été accordée par le PM/CG le 29 juillet 2015. Par la suite, le dialogue de préqualification s'est déroulé en quatre (04) sessions à savoir les 26 et 29 septembre 2015, le 09 octobre 2015 et 1er décembre 2015.

Au terme du dudit dialogue, le Groupement ELEPHANT GLOBAL HOLDING/LES BATISSEURS REUNIS a été invité à soumettre son offre finale. Cette offre finale a été dépouillée et analysée par la commission spéciale des contrats de partenariat (CSCP), mise en place par arrêté du PM/CG signé le 01 février 2016. Au terme de son analyse, la CSCP a proposé au PM/CG le groupement ELEPHANT GLOBAL HOLDING/LES BATISSEURS REUNIS, comme adjudicataire du contrat. Le communiqué portant désignation de l'adjudicataire a été signé par le PM/CG le 29 septembre 2016. Au terme des négociations du contrat, ce dernier a été signé le 13 avril 2017.

Caractéristiques du Projet

Le projet consiste à construire un complexe immobilier composé de 03 (trois) immeubles R+4, moyen standing, totalisant quatre-vingt-seize (96) appartements, ayant les caractéristiques suivantes :

- quarante-huit (48) appartements de 02

chambres, chacun avec une superficie totale approximative de 78 m² par unité (avec balcon) ;

- quarante-huit (48) appartements de 03 chambres, chacun avec une superficie totale approximative de 111 m² par unité (avec balcon) ;



Les espaces communs, les VRD, les aires de jeux et les autres espaces non locatifs occupent approximativement une superficie de 3400 m, de sorte que la surface totale construite du complexe se situe approximativement à 12.500 m².

Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 18,5 millions USD
- Durée des travaux : 2 ans à compter de la date de prise d'effet du délai de réalisation des travaux
- Durée d'exploitation : 5 ans à compter de la fin des travaux
- Engagement du partenaire public : mise à disposition du site du projet, libre de tout recours, versement au partenaire privé du montant des loyers arrêtés, prise en charge des droits de douane et de la TVA sur les achats locaux de matériels
- Missions du partenaire privé : Financement intégral, construction, exploitation et maintenance d'un complexe immobilier à Okolo-Yaoundé.

Informations clé du contrat

Le contrat a identifié les préalables suivants pour la prise d'effet du délai de réalisation des travaux :

Préalables	Personne Responsable	Délai de réalisation	Réalisé (oui/non) au 31/12/2017
Enregistrement du contrat de partenariat et ses annexes	ELEPHANT G. H/LES BÂTISSEURS R.	02 semaines	oui
Mise à disposition effective du site	CNPS	01 semaine	Oui
Etudes des sols	ELEPHANT G. H/LES BÂTISSEURS R.	08 semaines	non
Approbation des différents plans d'exécution	CNPS	16 semaines	Non
Approbation des matériaux et équipements	CNPS	02 semaines	Non
Obtention du permis de Bâtir	ELEPHANT G. H/LES BÂTISSEURS R. & CNPS	08 semaines	Non
Obtention du Certificat d'urbanisme	ELEPHANT G. H/LES BÂTISSEURS R. & CNPS	02 semaines	non

Ces préalables ne seraient pas entièrement réalisés alors même que les délais prévisionnels sont largement dépassés parce que les financements annoncés et promis par le partenaire privé ne seraient pas disponibles. Les partenaires financiers initiaux ne seraient plus intéressés par l'opération. Le partenaire privé serait en négociation avec de nouveaux partenaires financiers.

Impacts socio-économiques du Projet

La demande en logements de tous standings (haut, moyen et bas standing...) au Cameroun se situait en 2011, à près d'un million d'unités avec une croissance annuelle évaluée à près de 1.000.000 nouveaux logements. 5 à 10% de ce déficit (de 75.000 à 150.000 logements) relèvent du type de moyen et haut standing.

Le projet de construction de 03 immeubles à Okolo-Yaoundé vise à résorber ce gap en logements moyen et haut standing.

Par ailleurs, il est fait obligation au partenaire privé de confier une part de l'exécution des travaux aux PME et artisans locaux.

14. Projet Construction d'un terminal multifonction au port de Limbé-Isongo

Le contrat de partenariat relatif au financement, à la construction d'un terminal multifonction au port de Limbé-Isongo, a été signé le 01 novembre 2013 entre d'une part l'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre des Transports, le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre des Finances, et le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières, et d'autre part la société **LIMBE PORT INDUSTRIAL DEVELOPMENT CORPORATION (LIPID)**, comme partenaire privé.

Il faut signaler que la réalisation du projet est la réponse à un besoin ressenti par l'Etat du Cameroun de se doter d'ouvrages et équipements portuaires lui permettant de faire face à une demande induite par une circulation maritime du pays de plus en plus croissante.

En effet, il ressort de l'étude menée par LIPID en 2015, qu'en 1995, la circulation maritime était d'environ 5 millions de tonnes et en 2010, plus de 7 millions de tonnes. Les prévisions montrent qu'elle atteindra plus de 10 millions de tonnes d'ici 2020, et 20 millions de tonnes en 2040. Or les contraintes physiques du port de Douala, qui est un port d'estuaire, limitent les possibilités de développement lui permettant d'absorber toute cette croissance.

Caractéristiques du Projet

Le projet consiste à construire un terminal multifonction au port de Limbé-Isongo en 03 (trois) phases ainsi qu'il suit :

- **Phase 1** : Construction d'une 1ère jetée avec terminal multifonction d'environ 150m. Cette jetée servira également de brise lame ;
- **Phase 2** : Construction d'une seconde jetée avec terminal multifonction d'environ 250m. Cette jetée servira également de brise lame ;
- **Phase 3** : Extension de la 1ère jetée

Informations clé du contrat

- Coût d'investissement : 211,73 millions USD, soit environ 105,9 milliards de FCFA
- Durée des travaux : 5 ans à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat
- Durée d'exploitation : 30 ans à compter de la fin des travaux
- Engagement du partenaire public : mise à disposition du site du projet, libre de tout recours, prise en charge des droits de douane et de la TVA sur les achats locaux de matériels
- Missions du partenaire privé: Financement, construction, exploitation et maintenance d'un terminal multifonction au port de Limbé-Isongo.

Exécution du contrat

Le démarrage des travaux n'est pas effectif alors même que le contrat a été signé il y a plus de quatre ans. Cet état de choses pouvant être imputé à plusieurs causes, dont nous en donnons ici quelques unes :

- ledit contrat a été signé, pour l'Etat du Cameroun, par quatre membres du Gouvernement (MINEPAT, MINT, MINFI, MINDCAF), ce qui ne permet pas d'établir clairement l'administration initiatrice et porteuse du projet ;

- l'activité de la Commission administrative de suivi-évaluation prévue dans le contrat n'est pas perceptible, ce qui ne permet pas aux parties d'échanger sur la mise en œuvre du projet ;
 - le partenaire privé serait sur le terrain pour des études complémentaires alors même que les questions relatives à la délimitation et à la libération du site ne sont pas totalement réglées ;
 - le partenaire privé serait toujours à la recherche d'un partenaire financier.
- En vue de permettre aux différentes parties au contrat d'avoir une meilleure visibilité, le CARPA propose que :
- l'Administration porteuse du projet soit clairement identifiée, pour une parfaite prise en main des opérations par la partie publique ;
 - la commission administrative de suivi-évaluation prévue par le contrat se mette en activité, afin de permettre aux parties de mieux encadrer l'évolution de ce partenariat.

Impacts socio-économiques du Projet

Le projet présente de nombreux impacts positifs aussi bien pour les populations de sa zone d'influence que l'Etat du Cameroun :

Pour les populations, il est projeté :

- la création d'emplois directs et indirects ;
 - l'amélioration des revenus et des conditions de vie ;
 - pour l'Etat du Cameroun, il est prévu :
- le développement des infrastructures (routes, hôpitaux, écoles,...) ;
 - l'accroissement des revenus fiscaux résultant du développement des activités commerciales et industrielles ;
 - le développement des activités économiques et des investissements alternatifs.

Projets en cours de procédure

15. Finalisation des procédures en cours

Au cours de l'année 2017, le CARPA a poursuivi son suivi, aux côtés des administrations initiatrices de projets, des procédures de contractualisation entamées les années précédentes et celles initiées en 2017. Les projets concernés sont les suivants :

N°	Objet du projet	Situation au 31 décembre 2017	Partenaire public	Partenaire privé	Coût FCFA
1	Autoroute Kribi-Lolabé	Analyse de l'offre finale terminée	MINTP	CHEC	226,5 Milliards
2	Construction de trois marchés modernes à Bamenda	APMI publié.	CU Bamen- da	Pas encore connu	20 milliards
3	Construction de la Gare routière de Bamenda	APMI en cours de préparation	CU Bamen- da	Pas encore connu	8 Milliards
4	Construction du Centre de stockage de déchets industriels de DOUALA	Analyse de l'Offre initiale en cours	MINH DU	Groupement CAS / eAMBIENTE / NEKTA SERVIZI	9 Milliards
5	Construction de 14 postes de péage dans les principaux axes routiers du Cameroun	Soumission des Offres Initiales	MINTP	Pas encore connu	28 milliards
6	Construction de la 2 ^{ème} phase de l'autoroute Yaoundé-Douala	Actualisation en cours du rapport d'évaluation préalable	MINTP	Pas encore connu	835 milliards
7	Plateforme technologique de développement d'une économie numérique	Demande de création d'une CSCP en étude dans les SPM	MINPOSTEL	PHONE CONTROL	6 milliards
8	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance d'un réseau d'éclairage public par lampadaires solaires dans certaines villes du Cameroun	Procédure de demande de dispense engagée en faveur du candidat MILLENNIUM GROUP	MINH DU	MILLENNIUM GROUP	102 milliards FCFA
9	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance de kiosques multifonctions à Douala	Demande de création d'une CSCP en étude dans les SPM	CUD	ACCENT MEDIA	5 milliards FCFA
10	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance des entrepôts au Port de Douala.	Dialogue de pré-qualification	CCIMA		8 milliards FCFA

Quatre nouveaux contrats de partenariat ont été signés pendant l'année 2017. Il s'agit de :

N°	Objet du projet	Partenaire public	Partenaire privé	Coût FCFA
1	Construction de 3 immeubles de rapport à Okolo	CNPS	Global Elephant/ Bâtisseurs Réunis	11 milliards
2	Réhabilitation de la blanchisserie de l'Hôpital Général de Douala	HGD	ELEGANCE PRESSING	0,5 milliard
3	Construction de la Gare routière de SODIKO	CUD	SPH	2,2 milliards
4	Réhabilitation immeuble CNPS Avenue De Gaulle à Douala	CNPS	FINANCIA CAPITAL	13 milliards

A ces projets, l'on pourrait également ajouter celui de l'exploitation du terminal à conteneurs de Kribi dont le contrat a été signé en cette année 2017, mais sous forme de « contrat de concession », distinct du « contrat de partenariat » au sens de la loi n°2006/012 du 29 décembre 2006, tenant compte des évolutions institutionnelles, notamment la création du port Autonome de Kribi.

16. Evaluations préalables réalisées par le CARPA

Les rapports d'évaluation préalable produits par le CARPA depuis le début de l'année 2017 sont relatifs aux projets ci-après :

N°	Action	Administration initiatrice	Partenaire privé pressenti
1	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance d'une cité universitaire de 2500 lits à Buea	MINESUP	Consortium turco-camerounais
2	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance Kiosques multifonctions pour la ville de Yaoundé	Communauté Urbaine de Yaoundé	ACCENT MEDIA
3	Financement, réhabilitation, exploitation et maintenance du Centre d'Accueil de Kribi et du Centre Climatique de Dschang	MINTOURL	TAGIDOR INVESTMENT INTERNATIONAL
4	Financement, conception, construction, exploitation et maintenance d'un marché moderne à NYALLA à Douala	Communauté Urbaine de Douala	Pas encore connu
5	Acquisition du matériel d'endoscopie à l'Hôpital Gyneco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala	HGOPED	Projet finalement réalisé en Marché Public
6	Projet de construction de la résidence le « Bonadoumbé » à Douala	SIC	Pas encore connu
7	Projet de construction de la résidence le « Febé » à Yaoundé	SIC	Pas encore connu
8	Projet de réalisation de la phase 1 de l'autoroute Yaoundé – Douala : Exécution des travaux de raccordement et exploitation de tout le tronçon d'autoroute Yaoundé – Bibodi	MINTP	Pas encore connu
9	Projet de réalisation d'un dépôt pétrolier à Bakassi (nouveau dimensionnement)	SCDP	Projet à réaliser en marché public
10	Projet de Contrôle des axes routiers en vue de la réduction des accidents	MINT	MTN/CAMTRACK

Tous ces projets, en dehors de celui de l'acquisition du matériel d'endoscopie à l'Hôpital Gyneco-Obstétrique et Pédiatrique de Douala ont été déclarés éligibles au régime des contrats de partenariat.

17. Analyses des Capacités Techniques et Financières de certains candidats

Le CARPA a eu à procéder, depuis le début de l'année 2017, à l'analyse des capacités techniques et financières des candidats ci-après proposés à la dispense à la mise en concurrence :

- **CNYD** : société chinoise se proposant de reprendre comme partenaire privé le projet de la Tour de l'Electricité (TOUREL) ;
- **FINANCIA CAPITAL** : société camerounaise proposée comme partenaire privé sur le projet de réhabilitation de l'immeuble CNPS de Bonanjo-Douala ;
- **ACCENT MEDIA** : société camerounaise proposée comme partenaire privé sur le projet de kiosques multifonctions pour la ville de Douala ;
- **MILLENIUM GROUP** : consortium de sociétés américaines, proposé comme partenaire privé sur le projet de réalisation d'un réseau d'éclairage public par lampadaires solaires dans certaines villes du Cameroun ;
- **TAGIDOR PREMIUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A** : consortium de sociétés camerounaise et gabonaise, proposé comme partenaire privé sur le projet de réhabilitation du Centre climatique de Dschang et du Centre d'accueil de Kribi en Partenariat Public-Privé ;
- **FORMAT INSAAT/BABUR TEKELI & VEFA PREFABRIKE & URCC SA**: groupement de sociétés turques, proposé comme partenaire privé sur le projet de construction des cités universitaires.

Les avis du CARPA sur tous ces dossiers ont été favorables.

18. Identification de nouveaux projets réalisables en PPP pour les années à venir

Un groupe de travail dénommé « Comité d'Identification et d'Appui à la Préparation des Projets en Partenariat Public-Privé (CIA5P) » a été créé en 2017. Il a pour mission principale d'identifier, avec des ministères à vocation infrastructurelle tels que le MINEE, le MINTP, le MINHDU, des projets qui peuvent être évalués en vue de leur réalisation en PPP, même s'ils ne disposent pas toujours d'études de faisabilité. Le financement de Plan Stratégique de Développement des Partenariats Public-Privé celles-ci fait partie des actions proposées dans le PLANSDEV-PPP.

Les travaux du CIA5P ont commencé et se poursuivent. Ils visent à préparer, avec l'accord des administrations concernées, la publication au cours du premier trimestre de 2018 de la liste des projets éligibles au régime des contrats de partenariat et dont la procédure doit être lancée au cours des prochaines années.

Trois sessions de travail se sont tenues dans le cadre du CIA5P. Les projets examinés au cours des travaux sont indiqués dans le tableau ci-après :

N°	Administration initiatrice du projet	Libellé du projet	Niveau de maturation	Coût prévisionnel (milliards de FCFA)
MINEPAT				
MINTOUL		Construction et équipement d'un Village de vacances à Garoua	<ul style="list-style-type: none"> Site en cours d'immatriculation Plans architecturaux disponibles 	5,65
MINTOUL		Construction et équipement d'un Village de vacances à Buéa	<ul style="list-style-type: none"> Site borné et levé ; Etudes techniques et architecturales disponibles 	6,26
MINTOUL		Construction et équipement d'un Village de vacances à Sangmelima	<ul style="list-style-type: none"> Site en cours d'immatriculation Etudes architecturales et techniques disponibles 	5,5
MINTOUL		Construction et équipement d'un parc d'attraction à Yaoundé	<ul style="list-style-type: none"> Croquis du terrain disponible Etudes de faisabilité et devis sommaires disponibles Plan d'aménagement du parc 	18
MINTOUL		Construction et équipement d'un parc d'attraction à Douala	<ul style="list-style-type: none"> Croquis du terrain disponible Etudes techniques disponibles 	11,5
MINTOUL		Aménagement du Parc National de LOBEKE à des fins touristiques	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'aménagement disponible 	0,6
MINTOUL		Aménagement des berges de la Bénoué	<ul style="list-style-type: none"> Etude d'aménagement disponible depuis 2013 	1,12
MINTOUL		Construction et équipement d'une école de formation professionnelle de référence de tourisme, hôtellerie et loisirs avec un hôtel d'application de catégorie trois étoiles à Bertoua	<ul style="list-style-type: none"> Etudes APS disponibles Etudes APD disponibles pour le bâtiment pédagogique et le bloc administratif Etudes APD en cours pour les autres composantes 	9,3

N°	Administration initiatrice du projet	Libellé du projet	Niveau de maturation	Coût prévisionnel (milliards de FCFA)
MINHDU				
MINHDU		Programme Gouvernemental de construction de 10.000 logements sociaux et d'aménagement de 50.000 parcelles constructibles (2eme phase) – Construction de 5000 logements	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes techniques disponibles 	300
MINHDU		Programme mixte de construction de 50.000 logements sociaux et de standing dans les principales villes du Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	2500
MINHDU		Création des pôles multifonctionnels à usage de résidence, bureaux, commerces et loisirs dans les quartiers précaires des cinq villes principales (Douala, Yaoundé, Bafoussam, Bamenda, Garoua)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	150
MINHDU		Valorisation touristique et économique du Lac Municipal et d'aménagement de la vallée de Mingo à Yaoundé phase 2	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	200
MINHDU		Aménagement d'un pôle secondaire Multifonctionnel dans la banlieue de SOA à Nkozoa	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	-
MINHDU		Aménagement de la façade fluviale sud de Douala pour la mise en valeur de la rive droite de la « CRIQUE DU DOCTEUR » - Sawa Beach	Etudes de faisabilité en cours	1200
MINHDU		Aménagement des berges du Mayo Kalio à Maroua	Etudes de faisabilité en cours	31
MINHDU		Mise en place d'un BRT à Yaoundé et à Douala	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	-
MINHDU		Construction de la rocade de la ville de Bertoua	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	5
MINHDU		Réhabilitation de la rocade de la ville de Garoua	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	3
MINHDU		Mise en place d'une ligne de transport urbain par des bus dans les villes universitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	29
MINT				
	Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC)	Extension du Centre de Vie (Base logistique) pour les transporteurs et les chargeurs de l'hinterland camerounais et des pays voisins sans littoral (2 ^{ème} phase).	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	-
	Cameroon Civil Aviation Authority (CAA)	Réhabilitation du système de balisage lumineux fixe de l'aéroport de Bafoussam Bamougoum	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes de faisabilité en cours 	-

CONCLUSION

Le portefeuille des projets PPP au 31 décembre 2017 est constitué de trente-six (36) projets, répartis comme suit, selon l'état de leur mise en œuvre :

- deux (02) projets normalement achevés ;
- un (01) projet en phase d'exploitation ;
- quatre (04) projets en phase de travaux d'investissement ;
- six (06) projets avec contrats signés mais non démarrés ;
- Quatorze (14) projets en cours de procédure ;
- Dix (10) projets évalués en 2017 par le CARPA et déclarés éligibles au régime des contrats de partenariat, mais sans lancement de la procédure de sélection du partenaire privé.

Les 13 premiers projets cités ci-dessus disposent de contrats de partenariat signés et les investissements y relatifs se chiffrent à près de 430 milliards FCFA.

Sur le plan des impacts socio-économiques, les deux projets achevés, qui portent sur les équipements médicaux à l'Hôpital Général de Douala, ont eu pour principal impact la réduction du taux de mortalité et celle des évacuations sanitaires.

Le seul projet en phase d'exploitation au 31 décembre 2017 est celui de transport urbain de masse pour la ville de Yaoundé. Son impact social est nettement visible, à savoir permettre la mobilité urbaine des résidents de Yaoundé à moindre coût et dans des conditions confortables (bus climatisés), mais aussi décongestionner la circulation urbaine dans une certaine mesure, étant donné qu'un bus remplace plusieurs véhicules taxi dans la circulation. Les impacts économiques de ce projet sont tout aussi perceptibles : emplois créés, impôts et taxes supplémentaires perçus par l'Etat, etc ...

Les projets en phase de travaux d'investissement, quant à eux, bien que n'étant pas encore en phase d'exploitation pour permettre la mesure du plein effet de leurs impacts socio-économiques, ont déjà le mérite de contribuer à l'accroissement du nombre d'emplois créés qui est un des indicateurs majeurs du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), avec comme corollaire l'augmentation des revenus des différents acteurs de la vie économique.

CARPA

**CONSEIL D'APPUI À LA RÉALISATION
DES CONTRATS DE PARTENARIAT**